

Aux Îles, c'est pas pareil : portrait d'une réalité insulaire

Enjeux sociaux et recommandations
en matière de lutte à la pauvreté pour le territoire des Îles-de-la-
Madeleine

Mémoire soumis dans le cadre de la consultation publique
du gouvernement du Québec pour l'élaboration du
quatrième plan d'action gouvernemental en matière de
lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

par
l'Équipe de développement social des Îles en collaboration avec la
Table de concertation sur la pauvreté des Îles

Le 30 juin 2023



Mémoire rédigé par l'Équipe de développement social en collaboration avec la Table de concertation sur la pauvreté des Îles

De nombreuses données de ce mémoire sont extraites des travaux du chercheur bénévole monsieur Léonard Aucoin. Les Îles-de-la-Madeleine 2010 – 2020 Regard croisé sur la démographie, l'économie et le social, 2022. Ces données sont disponibles sur le site www.leonardaucoin.com

Les enjeux et recommandations de ce mémoire sont issus des travaux de rencontres avec les intervenants et la population des Îles :

21 mars 2023, l'avenir des îles, c'est maintenant, conférence et échanges avec Léonard Aucoin
150 participants

31 mai 2023. Réflexion collective en vue de la rédaction d'un mémoire pour le prochain plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
21 participants.

Réunions de la Table de concertation sur la pauvreté des Îles, et réunions multiples avec des acteurs du milieu en préparation de la tournée de la Ministre Chantal Rouleau le 22 juin 2023.

L'Équipe de rédaction :

Véronique Chiasson, directrice adjointe au développement social
Geneviève Leduc, agente de développement social
Jean-Hugues Robert, Coordonnateur en persévérance scolaire
André St-Onge, Coordonnateur en développement social

Carrefour Jeunesse-emploi des Îles

210 chemin Principal,
Cap-aux-Meules, Québec G4T 1C7
418-986-2536
vchiasson@cjedesiles.qc.ca

L'Équipe de développement social des Îles fait partie du Carrefour jeunesse-emploi des Îles qui est le fiduciaire et le mandataire de l'Alliance pour la solidarité aux Îles-de-la-Madeleine.

Ce document a été transmis au ministère de la solidarité sociale et de l'action communautaire.

Juin 2023

Table des matières

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	5
Recommandations en lien avec les autres volets de la consultation : Erreur! Signet non défini.	
INTRODUCTION.....	8
L'Équipe de développement social des Îles	8
La Table de concertation sur la pauvreté.....	9
APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE	10
Recommandations sur l'approche territoriale intégrée.	11
DÉFINITIONS ET INDICATEURS	12
La pauvreté : financière et souvent sociale	12
Quel visage prend la pauvreté et l'exclusion aux îles ?	12
La mesure du panier de consommation (MPC), un indicateur en décalage avec la réalité des Madeliniennes et Madelinots en situation de pauvreté.....	13
Recommandations à propos de la mesure du panier de consommation (MPC) :	16
VIELLISSEMENT DE LA POPULATION ET RAPPORT DE DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE.....	17
Les aînés, une génération en situation de précarité.....	20
Recommandations à propos du vieillissement de la population :	21
COÛTS DE LA VIE ET INSUFFISANCE DES REVENUS.....	22
Recommandations en lien avec le coût de la vie et l'insuffisance des revenus:	26
LOGEMENT.....	27
Conséquences de la crise de l'habitation.....	28
Le plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI).....	30
Recommandations en lien avec le logement et le Plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI):	31
SÉCURITÉ ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE	32
Recommandations en matière de sécurité et d'autonomie alimentaire :	34
ENJEUX DE MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	35
Recommandation à propos des installations septiques :	36
TRANSPORT.....	36
Recommandation en matière de transport :	36
ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS	37
Recommandations en lien avec l'accès aux services publics :	38

ENJEUX CLIMATIQUES.....	39
Recommandations en lien avec les enjeux climatiques :	39
ÉDUCATION ET ACCÈS À LA FORMATION	39
Recommandations en lien avec l'éducation :	42
PRÉJUGÉS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ	42
Recommandation en lien avec les préjugés :	43
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	44
Références	46

Pour permettre aux gens de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale :

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Concernant l'approche territoriale intégrée

- Poursuivre l'approche territoriale intégrée comme moyen de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- Maintenir et l'Alliance pour la solidarité aux Îles-de-la-Madeleine et la bonifier en appliquant le décret sur l'insularité

Concernant la mesure du panier de consommation (MPC)

- Se doter d'un portrait reflétant la réalité vécue par les gens aux Îles-de-la-Madeleine par les gens en situation de vulnérabilité et le maintenir à jour;
- Ajuster les indicateurs utilisés en lien avec la pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine pour tenir compte du coût réel de la vie sur le territoire et de la situation vécue par les résidents à revenus modestes;
- Établir le coût du revenu viable pour le territoire et adopter celui-ci comme seuil des revenus nécessaires pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- Implanter le facteur de l'insularité pour tous programmes pour les citoyens des Îles-de-la-Madeleine, particulièrement pour les programmes et services s'adressant aux personnes en situation de précarité financière et sociale.

Concernant le vieillissement de la population

- Désigner les Îles-de-la-Madeleine comme territoire-laboratoire pour le Québec pour documenter le vieillissement de la population, mettre en place des programmes et mesures qui permettent à la fois de répondre aux besoins de ce segment de la population, d'atténuer les impacts pour la communauté liés au vieillissement et de diminuer le creux dans la pyramide d'âge afin de maintenir la capacité de la communauté d'accueillir et de soutenir l'ensemble de ses citoyens;
- Bonifier les programmes sociaux pour éviter que les aînés se retrouvent en situation de précarité.
- Reconnaître le rôle essentiel des organismes et des travailleurs assurant des services aux aînés.

Concernant le coût de la vie et l'insuffisance des revenus

- Établir le coût du revenu viable pour le territoire et adopter celui-ci comme seuil de revenus nécessaires pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale
- Établir un portrait juste des coûts pour les personnes à revenus modestes.
- Augmenter les revenus disponibles pour les gens en situation de précarité;

- Bonifier les programmes d'insertion socioprofessionnelle destinés aux personnes éloignées du marché de l'emploi.

Concernant le logement et le Plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI)

- Établir un portrait détaillé des besoins actuels et à venir en matière d'habitation, en tenant compte des projections de vieillissement de la population et du nombre de nouveaux arrivants requis pour maintenir les services et éviter une fracture sociale;
- Mettre en place un programme concerté des 3 niveaux de gouvernement afin de permettre l'augmentation importante de l'offre de logement de toutes sortes;
- Fixer les seuils du PRBI pour le territoire des Îles en tenant compte des coûts réels pour les ménages à faible revenu et en considérant le prix mensuel réel des loyers disponibles dans l'archipel;
- Appliquer la réglementation en matière d'hébergement saisonnier.
- Développer des campagnes d'informations sur les droits et obligations des locataires et des propriétaires.
- Planifier le développement des habitations avec les principes de diversité et de mixité sociale pour les logements qui seront ajoutés afin d'éviter l'exclusion sociale des nouveaux arrivants, des ménages à faible revenu et des personnes ayant des besoins particuliers.

Concernant la sécurité et l'autonomie alimentaire

- Établir régulièrement le coût du panier de provisions nutritifs et économique pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine.
- Réglementer le coût des aliments de base contenus dans le PPNÉ pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine à la manière du coût du lait de consommation.
- Adopter une Loi pour le Droit à l'alimentation

Concernant la mise aux normes des fosses septiques et de l'évaluation foncière

- Créer un programme d'aide à la conformité des fosses septiques pour les ménages en situation de précarité

Concernant le transport

- Subventionner le transport collectif et adapté en région suffisamment pour qu'il devienne une solution effective pour la population, particulièrement pour les personnes en situation de vulnérabilité.
- Augmenter le financement des programmes permettant le développement d'infrastructures et de solutions diversifiées et complémentaires dédiées à la marche et au vélo dans une perspective de déplacement actif et efficace et non simplement comme une réponse aux besoins de villégiature.

Concernant l'accès aux services publics

- Reconnaître le rôle primordial des organismes communautaires autonomes pour l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité en leur assurant un financement adéquat.
- Ajuster les indemnités de remboursement de frais d'hébergement et de repas au coût réel des sorties pour obtenir des soins de santé.
- Prévoir une banque de ressources, par des équipes volantes ou disponibles de toutes autres manières permettant de combler les besoins juridiques des citoyens, en collaboration avec les organismes locaux et les intervenants gouvernementaux concernés.
- Offrir de l'accompagnement dans la transition numérique.

Concernant les enjeux climatiques :

- Veiller à ce que les actions d'atténuation et d'adaptation en lien avec les enjeux climatiques n'augmentent pas les inégalités sociales de santé.

Concernant l'éducation :

- Soutenir les initiatives de persévérance scolaire;
- Élargir l'offre aux îles de programmes de formations professionnelles, collégiales et universitaires.
- Soutenir adéquatement les personnes des régions éloignées qui doivent s'exiler pour poursuivre leurs études
- Améliorer les conditions d'attraction et de rétention des éducatrices en garderie et en milieu familial.

Concernant les préjugés :

- Développer des campagnes de sensibilisation dénonçant les préjugés et suggérant des renforcements positifs, en misant à la fois sur une stratégie nationale et en supportant des actions locales qui s'y rattachent.
- Soutenir les démarches de participation citoyenne.

INTRODUCTION

L'Équipe de développement social des Îles, en collaboration avec la *Table de concertation sur la pauvreté des Îles-de-la-Madeleine*, dépose ce mémoire dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec pour l'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par cette démarche, nous souhaitons que les particularités associées au milieu insulaire madelinot soient prises en compte afin de permettre à toutes les personnes de sortir de la pauvreté et d'être incluses dans la société telle qu'elles le devraient.

Vingt ans après l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, force est de constater que la pauvreté et l'exclusion sociale sont encore bien présentes et que la lutte doit continuer. Bien qu'un essor économique certain se constate aux Îles¹, il est aussi certain qu'il ne bénéficie pas à tous, creusant ainsi l'écart entre les différents groupes socio-économiques.

Les Îles-de-la-Madeleine sont situées au milieu du Golfe Saint-Laurent. Elles comptent une population d'environ 13 000 personnes et une superficie de 205 km². Pour se rendre dans les grands centres à partir de l'archipel, il est nécessaire de prendre l'avion ou un traversier pendant 5 heures. Les Îles sont ensuite à plus de 14 heures de route de Montréal et 12 heures de Québec. Il s'agit d'un territoire aux frontières définies par la mer qui engendre l'exil de ses habitants si les services ne sont pas disponibles.

En mettant en commun les données disponibles pour le territoire, les résumés de nos concertations et les témoignages d'intervenants et de personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion, nous voulons brosser un portrait réaliste de ce que c'est que de vivre en situation de pauvreté et d'exclusion sociale aux Îles-de-la-Madeleine et faire des recommandations spécifiques au milieu madelinot.

L'Équipe de développement social des Îles

Le Carrefour jeunesse-emploi des Îles (CJE des Îles) est désigné fiduciaire et mandataire de l'Alliance pour la solidarité pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Il assure la gestion de l'Équipe de développement social (l'Équipe DS) des Îles qui est chargée de la mise en œuvre du Réseau des partenaires en développement social des Îles. L'Équipe DS mobilise un réseau de plus d'une centaine de partenaires et intervenants du territoire contribuant à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Le CJE des Îles et l'Équipe DS accueillent également les agents en persévérance scolaire pour les Îles. En plus de soutenir des projets en développement social au niveau financier et logistique, l'Équipe DS soutient des démarches de concertation en développement social de l'archipel. Ces concertations traitent de la lutte à la pauvreté et

¹ (Aucoin, Les Îles-de-la-Madeleine 2010 – 2020 Regard croisé sur la démographie, l'économie et le social, 2022)

d'exclusion sociale, d'habitation et de logement social, d'itinérance, de sécurité et d'autonomie alimentaire, de persévérance scolaire et s'intéressent à des groupes spécifiques comme les aînés et les familles.

La gestion du mandat de l'Alliance pour les Îles par le CJE apporte une synergie d'intervenants qui profite à la démarche, en étant en contact quotidien avec des intervenants qui accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité, en bénéficiant d'expertises diverses, en multipliant les sources d'informations et les forces de mobilisation.

Bien que la gestion du Réseau des partenaires en développement social et l'Équipe DS est confiée au CJE des Îles par les acteurs du milieu et la Communauté maritime des Îles, un Comité de développement social (CDS) joue le rôle de comité aviseur concernant les orientations stratégiques du Réseau. Ses membres sont les gardiens de la vision et de la mission du Réseau, adoptent et font le suivi du plan d'action, du budget, et des bilans annuels. Ce comité de développement social est formé de directions des institutions locales : Services-Québec, CISSS, CSSI, Municipalité des Îles et de Grosse-Île, CJE ainsi qu'un représentant des organismes communautaires.

La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale selon une approche territoriale intégrée a débuté en 2011 aux Îles-de-la-Madeleine avec la mise sur pied du Comité de développement social et de l'équipe DS, en même temps que les mobilisations locale et régionale étaient mises sur pied. Au fil du temps, les acteurs de la région GÎM ont développé une approche unique de fonctionnement par plan de communauté dans laquelle prennent place les actions de lutte dans le cadre de l'Alliance. Les acteurs du développement social GÎM définissent le plan de communauté comme étant un plan d'action qui inclut la planification stratégique de la mobilisation locale en développement social et qui fait état des besoins financiers en lien avec les enjeux, les objectifs, les projets et les actions sur le territoire dans le but de répondre aux besoins des clientèles vulnérables, et ce, de la petite enfance jusqu'aux personnes âgées. Ce mode de fonctionnement se veut une alternative à l'attribution par appel de projets, en misant sur la concertation des organisations du milieu plutôt que de les placer en compétition.

[La Table de concertation sur la pauvreté](#)

La Table de concertation sur la pauvreté célébrera sa 30^e année d'existence en 2023. Elle regroupe une vingtaine d'intervenants du milieu, dont la majorité sont issus des organismes communautaires du territoire. La Table a contribué en 2007 à la mise en place d'un guichet unique à Entraide communautaire des Îles, organisme communautaire créé au début des années 1990. Cet organisme communautaire autonome a la responsabilité de la gestion de l'ensemble des demandes d'aide, tant alimentaires que pour les autres besoins d'ordre économique (exception faite des demandes en provenance du secteur de l'est des Îles où le Fonds d'entraide de Grande-Entrée assume cette responsabilité).

Depuis 1995, le centre des femmes La Sentin'Elle et la Table de concertation des organismes communautaires des Îles se préoccupaient aussi de la sécurité alimentaire dans l'archipel et soutenait l'organisation d'ateliers de cuisines collectives. En 2007, l'organisme Cuisines Collectives Îles-de-la-Madeleine était créé en tant qu'organisme communautaire autonome. Au cours des dernières années, la Table a aussi contribué à l'organisation de diverses activités de sensibilisation auprès de la population et auprès des différents partenaires du milieu (Ex. : messages radiophoniques, rencontres de sensibilisation, journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté, Nuits des sans-abris etc.). Elle a été présente dans les événements touchant les situations de la pauvreté sous différents aspects aux Îles-de-la-Madeleine (partenariat dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée, réaction à la réforme de l'assurance-emploi, avis sur la réglementation du prix du lait, etc.)

Note : Les membres de la Table de concertation sur la pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine qui sont également membres du personnel du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont exercé leur devoir de réserve vis-à-vis ce mémoire et ne doivent pas y être associés.

APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE

La démarche de concertation en développement social aux Îles appelé Réseau des partenaires en développement social des Îles a pris racine avec l'Adoption de l'approche territoriale intégrée dans la région GÎM en 2007. Toute une gouvernance territoriale intégrée (ATI) s'est mise en place depuis 2011 et se poursuit encore aujourd'hui. Il en découle notamment pour les Îles la mise en place d'une équipe DS, du comité de développement social, de nombreuses concertations/mobilisations, de plusieurs projets collectifs.

Le modèle de concertation aux Îles et dans la région GÎM est directement inspiré de l'ATI qui prescrit une approche de mobilisation des acteurs fondée sur l'autonomie et le pouvoir d'agir des collectivités. Des outils et des façons de faire innovantes ont été développés par les intervenants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, notamment le fonctionnement par plan de communauté qui induit : une sélection de projets fondée sur la concertation des acteurs concernés, un modèle de mobilisation qui implique l'accompagnement des partenaires, la mise sur pied d'un comité régional qui se concerta avec les mobilisations locales pour faire l'analyse des plans de communautés et trouver des moyens financiers pour y répondre.

À l'heure actuelle, le Réseau DS des Îles est soutenu financièrement à hauteur d'environ 300 000\$ par année grâce à deux principaux partenaires : l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Lucie

en André Chagnon. Ces sommes permettent de soutenir des projets en développement social, de même qu'une équipe qui assure la mobilisation des partenaires autour de la lutte à la pauvreté et à l'inclusion sociale.

À cause du décret administratif du gouvernement du Québec, qui accorde depuis 2016 un statut particulier aux Îles-de-la-Madeleine en vertu de son insularité, les Îles ont obtenu la gestion d'une enveloppe spécifique pour son territoire dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de 2018 à 2023. Dans les faits, c'est 154 091\$ qui ont été octroyés par année sur 5 ans au territoire dont 15 142\$ en frais de gestion, 7 700\$ en frais d'actions régionales et 131 249\$ en frais d'actions locales.

Comme il n'y a seulement que 15 142\$ par année qui peuvent être attribués à des ressources humaines avec l'Alliance pour la solidarité, c'est la souplesse du soutien provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon qui permet de payer les ressources humaines qui assurent la mobilisation des partenaires en lutte à la pauvreté et le déploiement d'une approche territoriale intégrée sur notre territoire. Nous croyons donc que les Îles devraient bénéficier au même titre que les autres régions du Québec, d'une ressource humaine dédiée à la coordination de l'Alliance pour la solidarité.

À court terme, il est souhaité par les partenaires du Réseau que l'Alliance pour la solidarité soit reconduite et bonifiée. Sur le moyen terme, il est important de rappeler qu'à l'heure actuelle aucun financement de l'État n'est destiné à financer des démarches de concertations intersectorielles territoriale ou régionale liées au développement social, comme c'est le cas pour les autres secteurs du développement au niveau économique, culturel, touristique, etc. De même, le financement philanthropique issu de la Fondation Lucie et André Chagnon dont bénéficie à l'heure actuelle le Réseau local et régional en développement social n'est pas assuré.

Recommandations sur l'approche territoriale intégrée.

- Poursuivre l'approche territoriale intégrée comme moyen de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- Maintenir l'Alliance pour la solidarité aux Îles-de-la-Madeleine et la bonifier en appliquant le décret sur l'insularité :
 - financement d'un minimum d'une ressource dédiée pour le territoire;
 - bonification du financement des actions et application du décret sur l'insularité à l'entente de l'Alliance.

DÉFINITIONS ET INDICATEURS

« Quand la fin du mois approche, pis on se demande ce qu'on va manger. »²

La pauvreté : financière et souvent sociale

Les îles vivent actuellement un essor économique sans précédent. Au même moment, la hausse des coûts des biens et services est bien ressentie par la population. Cet essor ne bénéficie pas à tous. L'écart se creuse, car chacun n'a pas les mêmes ressources pour faire face au quotidien.

Tenter une définition de la pauvreté peut être périlleux, car en tentant de la définir, nous laisserons parfois certaines personnes de côté. Ainsi, nous adhérons davantage au concept de vulnérabilité tel que décrit par M. Léonard Aucoin :

Le terme « vulnérabilité » exprime mieux le fait que la sortie de la pauvreté ne correspond pas à un « seuil » d'un montant d'argent précis, mais plutôt à un continuum qui peut être chargé d'entrées, de sorties, puis de retours dans la pauvreté. Et les situations qui étaient déjà critiques il y a deux ans, le sont encore plus aujourd'hui, avec la hausse de l'inflation des 24 derniers mois. Il y a, aux îles, des personnes et des familles qui ne peuvent pas bénéficier de cet essor économique comme elles le devraient, parce qu'elles sont vulnérables et parce qu'elles n'ont souvent ni les ressources, ni les moyens, ni les choix et ni le pouvoir de s'en sortir, sans aide. Comme communauté, il ne faut surtout pas les oublier. ³

Quel visage prend la pauvreté et l'exclusion aux îles ?

Les personnes en situation de vulnérabilité ne forment pas un groupe homogène. On peut y inclure, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel, des personnes vivant avec des troubles de santé mentale, des gens vivant de la violence, des ménages à revenus modestes, des familles monoparentales, des gens isolés, des gens nouvellement résidents des îles, des jeunes. Ce sont aussi ces personnes qui sont sans logement permanent, certains vivant annuellement les évictions saisonnières, d'autres se retrouvant en situation d'itinérance continue.

Pour atténuer le déficit démographique actuel, qui augmentera au cours des 10 prochaines années, l'accueil de nouvelles personnes est essentiel au maintien des services à la population madelinienne. Aux gens en situation de vulnérabilité s'ajouteront des familles immigrantes ou issues de minorités, du personnel pour combler des emplois peu valorisés et au salaire modeste.

La population des îles est accueillante et la solidarité madelinienne s'avère un atout majeur pour qui en fait partie. Le filet de sécurité constitue alors une force magnifique, les exemples de cette entraide sont nombreux. Cependant, lorsque la personne qui a besoin d'aide ne fait pas partie de

² (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2019)

³ (Aucoin, L'avenir des îles, c'est maintenant, 2023)

ce filet, l'exclusion vécue semble alors dédoublée, et elle se retrouve incapable de s'en extraire sans devoir quitter l'archipel. Les intervenants sociaux semblent unanimes sur l'immense défi que peut représenter ce filet social quand on en est rejeté. Peu importe les raisons, se retrouver hors de ce filet tissé serré augmente l'exclusion, et le chemin pour s'en extraire semble vraiment plus difficile.

Une autre particularité des Îles est l'absence d'anonymat, ce qui peut exacerber le sentiment de honte et la difficulté à demander de l'aide.

La mesure du panier de consommation (MPC), un indicateur en décalage avec la réalité des Madeliniennes et Madelinots en situation de pauvreté

Le recours à la mesure du panier de consommation (MPC) comme indicateur de la pauvreté induit un écart important avec la réalité du territoire des Îles. «La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier de biens et de services (nourriture, vêtements, logement, transport et autres articles) correspondant à un niveau de vie de base modeste pour une famille de quatre personnes. On considère qu'une famille vit dans la pauvreté si son revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC correspondant à la taille de cette famille et la région où elle habite.»⁴ À partir de 5 composantes, la MPC établit le seuil sous lequel une famille vit dans la pauvreté.

Le territoire des Îles entre dans la catégorie **Québec, régions-rurales** pour laquelle le seuil de la MPC a été calculé à 42 741 \$ pour 2022.

Région de MPC		Seuil total	Composante d'aliments	Composante d'habillement	Composante du logement	Composante du transport	Autre composante
Province	Région	dollars courants					
Québec	régions rurales	42 741	13 147	2 193	10 020	4 869	12 513
	moins de 30 000	42 280	13 147	2 193	9 559	4 869	12 513
	30 000 à 99 999	42 300	13 147	2 193	10 187	4 260	12 513
	100 000 à 499 999	42 842	13 147	2 193	10 634	4 356	12 513
	Québec	44 702	13 326	2 193	12 310	4 230	12 644
	Montréal	45 331	13 445	2 193	12 841	4 122	12 731

Tableau fait à partir des données tirées de Statistique Canada, 2023⁵

⁴ (Statistiques Canada, 2023)

⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2022008-fra.htm>

L'analyse de chaque composante semble bien peu correspondre à la réalité locale :

- L'**habillement** : pour la MPC, il en coûte la même chose, peu importe l'endroit au Québec, que l'on soit à Montréal, dans une autre grande ville ou que l'on soit à Val d'or, sur la basse Côte-Nord ou aux Îles.
- Le **transport** : pour la MPC, il en coûte la même chose en transport à Magog, à Sainte-Thérèse et Saint-Lin/Laurentides qu'aux Îles. Une étude de la Régie de l'énergie conclut qu'en moyenne en 2019, l'essence s'est vendue 11,9% plus cher aux Îles qu'ailleurs au Québec.⁶
- L'**autre composante** (définie également par **composante autres nécessités**, vise à représenter les coûts de biens et de services qui ne sont pas pris en compte dans les composantes du logement, de l'habillement, de l'alimentation et du transport (p. ex. articles ménagers, soins personnels, matériel de lecture, etc.).⁷ Pour ces biens et services, la MPC considère qu'il en coûte la même chose dans toutes les régions rurales, les villes, et municipalités, sauf Montréal et Québec. Ce serait le même coût à Longueuil, Laval, Sherbrooke qu'aux Îles pour se procurer ces biens et services.
- L'**alimentation** : la MPC calcule que les villes de Montréal et Québec sont les 2 endroits où le Panier de provisions nutritif et économique (PPNÉ) coûte le plus cher. Les relevés du PPN menés aux Îles en 2016 arrivent à un écart minimal 18,8 % de plus aux Îles que le coût établi pour l'alimentation par la MPC. Le territoire des Îles participe au projet-pilote du Dispensaire diététique de Montréal sur le PPNÉ durant toute l'année actuelle. Les résultats sont attendus à l'automne 2023, mais rien ne laisse présager une diminution de l'écart avec les relevés faits pour les familles montréalaises. Cette composante de la MPC est clairement sous-estimée pour les ménages de l'archipel.
- Le **logement** : La MPC considère qu'il en coûte 10 020\$ pour loger une famille de 4 personnes, donc 835\$/mois. Le taux d'inoccupation de 0,4% fait en sorte qu'il n'y a pas de logement disponible. Les quelques logements construits récemment sont loués à un coût supérieur. Devant la hausse récente des coûts de construction, il paraît improbable que ceux actuellement en chantier soient disponibles à moins de 1200\$/mois, et encore.

Il faut rappeler l'importance de se méfier des indicateurs habituellement utilisés pour analyser la pauvreté sur le territoire madelinot. La mesure du panier de consommation (MPC) sous-estime la réalité locale. La MPC-régions-rurales pour le Québec n'arrive pas à intégrer dans ses cinq composantes les coûts réels que rencontrent les ménages à revenus modestes des Îles. Dans sa forme actuelle, elle ne semble pas tenir compte des surcoûts du fait qu'aux Îles, les produits, pour la grande majorité, doivent parcourir une longue distance et sont acheminés par bateau ou avion. Et qu'il en va de même des résidents pour recevoir des services et soins spécialisés ou pour poursuivre des études supérieures. Les personnes en situation de précarité cumulent à la fois le

⁶ (Régie de l'Énergie, Gouvernement du Québec, 19 décembre 2019)

⁷ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023003-fra.htm>

coût associé à une municipalité de moins de 30 000 habitants, à une région éloignée et à l'insularité. Les moyens pour avoir accès aux biens et services s'en trouvent affectés.

Pour arriver à rendre compte de la réalité des ménages à revenu modeste du territoire et établir un seuil de la MPC réaliste, il faut documenter adéquatement chacune des composantes de la MPC pour les gens de l'archipel. L'Équipe DS a pu établir le coût du PPN pour juin 2016. Elle participe actuellement à un projet-pilote du Dispensaire diététique de Montréal vivant à établir le PPNÉ en diverses régions pour les 4 saisons de l'année. Les résultats seront connus à l'automne 2023. Pour l'instant, rien ne laisse croire à une diminution de l'écart mesuré en 2016.

Il est intéressant de constater que la MPC-régions-rurales du Québec est évaluée à près de 5 500\$ de moins pour une famille de 4 personnes qu'une même famille qui habite en régions rurales à L'Île-du-Prince-Édouard, alors que cette province possède un lien terrestre avec le continent et que sa population rurale est au plus à 155 km de sa capitale.

Année de base	Base de 2018				
Concept de dollar	Dollars courants				
Composante	Seuil total				
Géographie ⁴	2018	2019	2020	2021	2022
Île-du-Prince-Édouard, régions rurales	41 520	42 284	42 745	44 753	49 056
Nouvelle-Écosse, régions rurales	41 588	42 460	42 812	44 538	48 476
Québec, régions rurales	37 804	38 654	39 040	40 417	43 545
Québec, moins de 30 000 habitants	37 397	38 239	38 622	39 982	43 082
Québec, Québec (carte)	39 601	40 515	40 924	42 258	45 411
Montréal, Québec (carte)	40 160	41 090	41 506	42 845	46 027

Figure 1 Mesure du panier de consommation⁸

Afin de calculer le revenu nécessaire pour atteindre un niveau de vie exempt de pauvreté pour un ménage, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) établit depuis 9 ans le revenu viable dans sept villes du Québec. Selon les données 2023, il faut un revenu de 27 047\$ à 37 822\$ à une personne seule pour vivre dignement, hors de la pauvreté au Québec.

L'Équipe de développement social participe activement à une étude actuelle de l'IRIS afin d'établir le revenu viable dans diverses régions rurales du Québec, dont la Côte-Nord et la Gaspésie-les

⁸ (Statistiques Canada, 2023)

Îles. Le défi demeure de collecter des données spécifiques au territoire madelinot et d'établir ce qui est nécessaire pour sortir de la précarité pour une personne vivant dans l'archipel. Les premiers résultats sont attendus à l'automne 2023. À la suite de quoi, certaines données auront à être approfondies pour rendre compte de la réalité spécifique du territoire.

Si le plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale a comme objectif la sortie de la pauvreté, le revenu viable semble l'outil le plus approprié pour en déterminer le seuil.

Recommandations à propos de la mesure du panier de consommation (MPC) :

- Se doter d'un portrait reflétant la réalité vécue aux Îles-de-la-Madeleine par les gens en situation de vulnérabilité et le maintenir à jour.
 - Attribution des ressources humaines et matérielles nécessaires pour actualiser le portrait socio-économique du territoire.
 - Veille sur les tendances soudaines pouvant amener des impacts sur la population vivant en situation de précarité. Par exemple : hausse des taux d'intérêt, inflation rapide, hausse de taxes, mesures sanitaires...).
 - Implantation de mesures incitatives pour favoriser les recherches en sciences sociales aux Îles.
- Ajuster les indicateurs utilisés en lien avec la pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine pour tenir compte du coût réel de la vie sur le territoire des Îles et de la situation vécue par les résidents à revenus modestes.
 - Modulation de la MPC en fonction des coûts réels de ses 5 composantes sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.
- Établir le coût du revenu viable pour le territoire et adopter celui-ci comme seuil des revenus nécessaires pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
 - Support aux travaux permettant d'établir le revenu viable spécifique au territoire des îles.
 - Adoption du revenu viable comme sortie de la pauvreté.
- Implanter le facteur de l'insularité pour tous programmes pour les citoyens des Îles-de-la-Madeleine, particulièrement pour les programmes et services s'adressant aux personnes en situation de précarité financière et sociale.

VIELLISSEMENT DE LA POPULATION ET RAPPORT DE DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE

« Sur le plan démographique, toutes proportions gardées, les Îles vivent aujourd’hui ce que le Québec vivra dans 20 ans et plus. »⁹

Depuis 2016, la population âgée de 65 ans et plus augmente rapidement alors que celle de 20-64 ans diminue. À compter de 2031, la population en âge de travailler sera moins nombreuse que le total des moins de 20 ans et des 65 et plus, et ce, en tenant compte de plus récentes projections qui misent sur le maintien du solde migratoire positif des dernières années.

(...) les 20- 64 ans en âge de travailler, ne représenteraient plus que 47 % de la population des Îles en 2031 et que 45 % en 2041. D’autre part, les 65 ans et + représenteraient 38 % de la population en 2031 et 39 % en 2041. Et les 85 ans et plus, (...), seraient presque deux fois plus nombreux (...), en 2031, et seraient plus de trois fois plus nombreux (...), en 2041.¹⁰

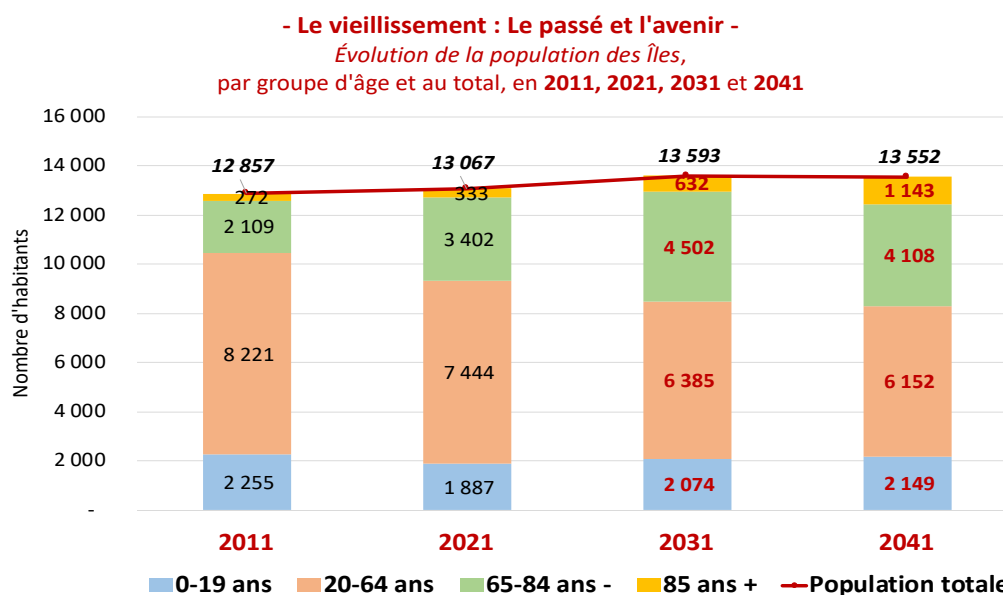


Figure 2

En 1996, la population des Îles comptait près de 14 000 personnes. La population active représentait alors 64% du total, les gens de 65 et plus, environ 11%. Les 0-20 ans étaient alors plus de 3 400 jeunes, soit le quart de la population. Le groupe des 35-44 ans trône au sommet des catégories d’âge.

⁹ (Aucoin, L'avenir des îles, c'est maintenant, 2023)

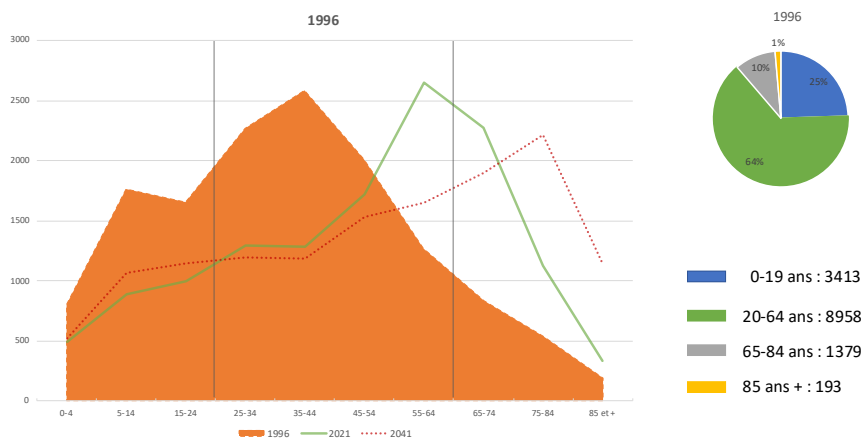
¹⁰ (Aucoin, L'avenir des îles, c'est maintenant, 2023)

Jusqu'en 2021, la population totale des Îles a continué son déclin, des épisodes de migration positive. Le nombre de naissances n'a cessé de diminuer pour atteindre un minimum de 65 nouveau-nés en 2014. Depuis, on constate un rehaussement, le nombre de naissances étant assez stable autour de 100 naissances annuellement depuis les 6 dernières années. C'est essentiellement le nombre de décès qui a augmenté et augmentera continuellement durant les prochaines décennies.

Le vieillissement - Les Îles et Le Québec ¹¹				
<i>Pourcentage (%) de la population par groupe d'âge et âge médian , projection pour les années 2021 et 2041</i>				
	2021		2041	
	Les Îles	Le Québec	Les Îles	Le Québec
0 - 19 ans	14,4%	20,6%	15,9%	19,6%
20 - 64 ans	57,0%	59,0%	45,4%	54,3%
65 ans +	28,6%	20,3%	38,7%	26,1%
Âge médian	54	43	56	46

À compter de 2016, les membres de la catégorie majoritaire 20 ans plus tôt, passent le cap des 65 ans, et l'on retrouve de plus en plus d'aînés à l'âge de la retraite. La majorité d'entre eux n'a pas de fonds de pension et donc ces gens se retrouvent en situation de précarité financière. Ils sont nombreux à avoir travaillé dans des métiers non spécialisés liés à la pêche, avec l'usure et les ennuis de santé que cela peut entraîner. Donc, les Îles

Les graphiques suivants sont tirés de la présentation L'avenir des Îles, c'est maintenant, 2003.



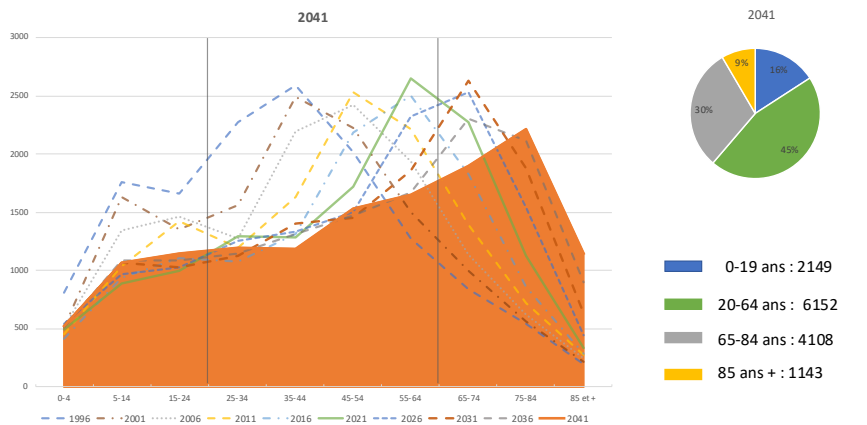
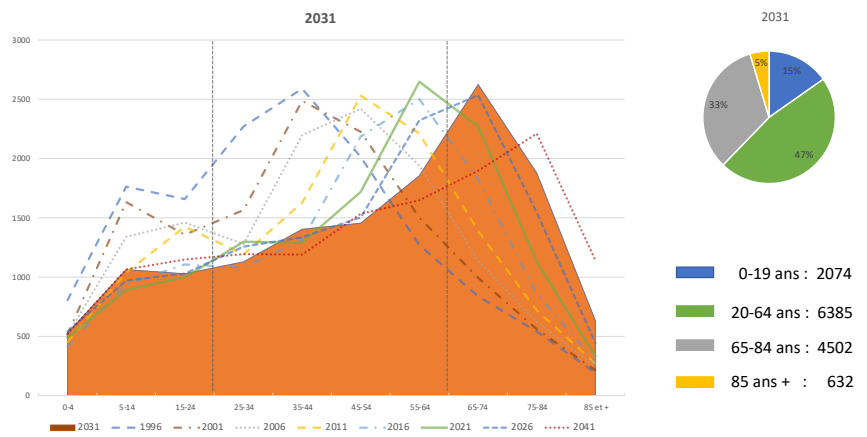
¹¹ (Aucoin, L'avenir des Îles, c'est maintenant, 2023)

comptent plus d'aînés et moins de gens dans la population active. Le manque de main-d'œuvre qu'on croyait se révéler depuis la pandémie s'est en fait bien amorcé entre 2011 et 2016.

Les données 2021 démontrent que la population active représente 57% des habitants du territoire, alors que les aînés comptent maintenant pour 29% de celle-ci.

Dans ses plus récentes prévisions, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que la population des îles atteindra 13 500 autour de 2031, en faisant comme une norme un solde migratoire positif de 100 personnes par année, à la hauteur des 3 dernières années. On prévoit également que la population des moins de 20 ans continuera d'augmenter, en comptant sur un maintien du nombre de naissances et l'arrivée de jeunes familles parmi les nouveaux arrivants.

Malgré cela, la population active décroîtra pour représenter 47% de la population dans 8 ans, soit en 2031. Les aînés seront toujours de plus en plus nombreux. Ils seront 38% de la population, dont 5% qui seront âgés de 85 ans et plus.



La communauté des Îles fait donc face à de multiples défis devant ces changements démographiques. Il faut maintenir une migration positive annuelle d'au moins 100 individus pour stabiliser la population totale. Cela est-il suffisant pour maintenir les services actuels, alors que le manque de main-d'œuvre crée déjà une pression sur les organismes et entreprises ? L'augmentation du nombre d'ainés entraîne nécessairement des besoins supplémentaires dans les services d'aide à domicile, de soins à domicile, de soins de santé, de maintien à domicile, d'hébergement...

Que ce soit en 2021 ou en 2041, les Îles auront toujours proportionnellement **moins de personnes de 0-19 ans, moins de personnes de 20-64 ans et plus de personnes de 65 ans et +**, comparativement à l'ensemble du Québec, et **l'âge médian des Îles sera toujours plus élevé, de plus ou moins 10 ans**. Sur le plan démographique, toutes proportions gardées, les Îles vivent aujourd'hui ce que le Québec vivra dans 20 ans et plus.¹²

Le vieillissement de la population des Îles-de-la-Madeleine s'avère un enjeu unique pour éviter une fracture sociale. À défaut de trouver des réponses adéquates aux défis que posent le vieillissement dans l'archipel, des gens seront condamnés à l'exil et devront être pris en charge par les structures sociales ailleurs au Québec.

La population des Îles-de-la-Madeleine, par son vieillissement plusieurs années avant l'ensemble du Québec, par l'homogénéité de ses frontières pour les différentes institutions, par sa localisation géographique, par ses particularités insulaires uniques, présente toutes les caractéristiques pour en faire un territoire-laboratoire, où l'on documentera les enjeux et les impacts, où on développera de nouveaux moyens et de nouvelles solutions pour réussir à maintenir cette cohésion sociale et assurer un soutien à tous ces citoyens.

Les aînés, une génération en situation de précarité

Selon les plus récentes données disponibles, en 2016, plus de 83% des 85 ans et plus recevait le supplément de revenu garanti du Gouvernement fédéral, donc n'avaient pour ainsi dire pas de revenu. C'était aussi 70% des 75 ans et plus.¹³ Bien que le revenu moyen des aînés soit appelé à augmenter par la retraite d'employés mieux salariés, le nombre d'ainés en situation de précarité financière augmentera aussi, considérant le nombre grandissant d'ainés pour notre territoire.

Pour prendre soins de ces personnes en perte d'autonomie, il faudra accueillir de nouvelles personnes dont certaines issues de l'immigration internationale. S'il est impossible d'offrir les services nécessaires, ce sont les plus vulnérables qui vont en subir les conséquences.

Actuellement, les organismes offrant les services aux aînés, (hébergement, services à domicile...) peinent à recruter et garder leur personnel. Une importante partie de leurs employés passent le

¹² L'avenir des îles, c'est maintenant. Léonard Aucoin.

¹³ (Aucoin, L'avenir des Îles, c'est maintenant, 2023)

cap des 55 ans, plusieurs prendront leur retraite incessamment. Ces travailleuses et travailleurs que l'on a désigné comme « essentiels » durant la pandémie ont des conditions de travail modestes. Alors que les gens sont sollicités par un grand nombre d'employeurs en manque de main-d'œuvre, les organismes offrant les services aux aînés ne sont pas concurrentiels. S'il est difficile de préserver le personnel actuel, l'attraction de nouveaux employés ne saurait se faire sans une amélioration significative des conditions offertes.

Recommandations à propos du vieillissement de la population :

- Désigner les Îles-de-la-Madeleine comme territoire-laboratoire pour le Québec pour documenter le vieillissement de la population, mettre en place des programmes et mesures qui permettent à la fois de répondre aux besoins de ce segment de la population, d'atténuer les impacts pour la communauté liés au vieillissement et de diminuer le creux dans la pyramide d'âge afin de maintenir la capacité de la communauté d'accueillir et de soutenir l'ensemble de ses citoyens.
 - o Veille sur la situation des aînés, afin d'établir un juste portrait des personnes âgées en situation de précarité financière et sociale.
 - o Établissement du nombre réel de nouveaux arrivants requis pour atténuer le déséquilibre démographique dans la pyramide des âges et offrir les services requis.
 - o Élargissement des services d'aide à domicile pour répondre aux enjeux du vieillissement sur le territoire, du support à l'adaptation des domiciles, développement de l'aide au logement pour maintenir les aînés dans leur maison le plus possible. À défaut de cela, il deviendra nécessaire de construire davantage d'unités d'hébergement pour aînés et prévoir une pression supplémentaire sur le réseau de la santé.
- Bonifier les programmes sociaux pour éviter que les aînés se retrouvent en situation de précarité.
 - o Ajustement des prestations de la pension de vieillesse en fonction des coûts réels aux Îles.
 - o Incitatif au travail pour les retraités en permettant le travail à temps partiel sans la perte des prestations de retraite.
- Reconnaître le rôle essentiel des organismes et des travailleurs assurant des services aux aînés.
 - o Augmentation du financement des organismes œuvrant auprès des aînés.
 - o Amélioration des conditions de travail pour les employés de ces organismes pour les rendre concurrentielles aux entreprises et institutions.
 - o Amélioration des exonérations financières pour faire appel aux entreprises d'économie sociale en aide à domicile.
 - o Élargissement des critères et des niveaux d'aide du programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec.

COÛTS DE LA VIE ET INSUFFISANCE DES REVENUS

« Dès que ça implique des frais, ça implique de l'exclusion »¹⁴

Coûts de la vie

Afin d'avoir une vie convenable, chaque personne doit faire certaines dépenses, mais nous voulons attirer l'attention sur le surcoût des biens, denrées et services aux Îles-de-la-Madeleine. Le fait d'habiter aux Îles complexifie et augmente les coûts de tout approvisionnement, ce qui fait nécessairement augmenter les prix sur place. De plus, tous les services ne sont pas disponibles localement ce qui peut impliquer de coûteux déplacements sur le continent vers l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, Québec ou Montréal.

Le Dispensaire diététique de Montréal surveille l'évolution du coût des aliments de base via le Panier à provisions nutritif et économique (PPNE). Il s'agit d'un outil permettant d'estimer le coût minimum d'une épicerie équilibrée couvrant les besoins nutritionnels de la population québécoise. En collaboration avec le dispensaire, l'Équipe de développement social des Îles a fait l'exercice du relevé directement dans les épiceries du territoire en mai 2016. Les chiffres indiquaient alors que le panier d'épicerie était 19% plus élevé sur le territoire que le coût évalué par la MPC-régions-rurales. Cela est inquiétant, les revenus des Madelinots et Madeliniennes ne sont certainement pas plus élevés pour autant. Afin de sortir de la pauvreté, leurs revenus des gens doivent leur permettre de répondre à leurs besoins et ce, au-delà de leurs besoins de base. Ils doivent pouvoir se loger, se nourrir, répondre aux autres besoins de base et également se déplacer et se divertir, car le fait de combler ses besoins biologiques ne constitue pas une sortie de la pauvreté.

Le Gouvernement du Québec reconnaît déjà que le fait de vivre aux Îles-de-la-Madeleine entraîne des coûts particuliers :

- Les employés de ministères, de société d'État et d'organismes publics se voient accordés une prime de disparité régionale.
- Un crédit d'impôt de 100% pour région éloignée est applicable aux revenus imposables des particuliers.
- Lors de la construction de bâtiments publics – campus des îles du cégep de la Gaspésie et des îles, agrandissement d'une garderie, reconstruction du HLM de Havre-aux-Maisons, travaux d'infrastructures publics - des surcoûts au-delà de 60%, parfois jusqu'à 100%, sont ajoutés au projet pour en assurer la réalisation sur le territoire.
- La Régie de l'Énergie a établi pour l'année 2019 que l'essence coûte 11,9% plus cher aux îles que pour l'ensemble du Québec.

Il devient indéniable qu'il y a un surcoût associé à la vie aux îles. Les études citées ont été menées avant l'inflation récente et la hausse des taux d'intérêts, il y a donc lieu de s'inquiéter fortement

¹⁴ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

de la situation actuelle. Les acteurs de tous les secteurs s'entendent pour dire : « Aux Îles, tout coûte plus cher! »

Cependant, il faut rappeler que les ménages à faible revenu ne bénéficient pas de mesures de crédit d'impôt alors qu'ils sont les plus affectés par les manques à gagner, par la hausse des coûts des denrées, de l'essence, par les loyers trop élevés. Les ménages à revenu modeste ont besoin d'un véhicule pour aller travailler, et ils n'ont évidemment pas les moyens d'acquérir un véhicule électrique ou hybride.

L'insuffisance des revenus

« Dans le domaine des pêches, ça va beaucoup mieux depuis les dernières années. Pour les gens dans le tourisme, l'usine, ça n'a pas changé. »¹⁵

Il faut voir dans cette citation que les revenus sont présents dans le domaine des pêches, du moins pour les capitaines propriétaires d'entreprise dont les captures apportent une hausse substantielle des revenus. Pour plusieurs d'entre eux, cela entraîne une certaine amélioration de la rémunération des aides-pêcheurs. Il en va autrement pour les travailleurs d'usine pour qui la situation n'avait pas changé, ou si peu, si ce n'est depuis le manque de main-d'œuvre où les employeurs ont dû augmenter le taux horaire versé à leurs travailleurs. Pour les travailleurs du domaine touristique, bien que la saison s'allonge, le taux horaire fluctue avec la hausse du salaire minimum, mais l'essor de l'industrie touristique a peu amélioré le revenu total des employés du secteur.

Depuis quelques années, des employeurs des Îles, d'abord dans le domaine des pêches, embauchent des travailleurs étrangers temporaires pour combler des emplois saisonniers. Il s'agit d'une nouvelle réalité pour la communauté des Îles. Leurs conditions de travail et de séjour sont balisées par le Programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires. Cependant, il y a lieu de demeurer vigilant à propos de l'intégration de ces travailleurs immigrants et de veiller à ce que leurs droits soient respectés et qu'ils puissent être accueillis dignement dans le milieu madelinot.

Avec la baisse du taux de chômage régional, les intervenants constatent le retour du «trou noir» pour certains prestataires, c'est-à-dire que des personnes se retrouvent avec une période de quelques semaines sans revenu d'emploi ni de prestations d'assurance-emploi.

Tout d'abord, en contexte de pénurie de main d'œuvre, il est clair que sans limitations fonctionnelles, il est désormais plus facile de se trouver un emploi, mais le salaire associé à cet emploi permet-il de vivre dignement en fonction du coût des dépenses aux Îles ?

Une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (15,25 \$ l'heure au 1^{er} mai 2023) vit dans la pauvreté. Elle gagne à peine de quoi couvrir ses besoins

¹⁵ (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2019)

de base. En 2021, la coalition Minimum 18 \$ estimait à 18 \$ le taux horaire nécessaire pour permettre aux travailleurs et travailleuses de sortir de la pauvreté. Avec ce salaire, le revenu disponible d'une personne travaillant à temps plein se serait approché de certains indicateurs pouvant représenter une sortie de la pauvreté, comme le Revenu viable ou la MFR-60. Mais cela, c'était avant la hausse fulgurante du coût de la vie qui a marqué l'année 2022 et qui se poursuit présentement, au moins en ce qui concerne le prix des aliments.¹⁶

La citation précédente prévaut pour le Québec. Pour le territoire des Îles, il devient de plus en plus clair qu'une personne travaillant à temps plein au salaire minimum ne peut pas couvrir ses besoins de base.

Bien que ce soit maintenant plus facile pour certaines personnes d'occuper un emploi, cela représente encore un défi pour plusieurs.

- Certaines personnes n'ont pas de transport pour se déplacer jusqu'à un emploi potentiel car elles n'ont pas les moyens de s'acheter et d'entretenir une voiture et le transport collectif ne leur permet pas d'y arriver.
- Plusieurs familles n'ont pas accès à un milieu de garde et ne peuvent donc se libérer de leurs tâches parentales pour aller travailler. Elles sont donc contraintes de rester à la maison.
- Plusieurs personnes en situation de handicap (déficience physique, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, troubles de santé mentale, etc.) auraient besoin d'accompagnement individualisé pour intégrer un emploi, mais cet accompagnement n'est pas disponible en quantité suffisante, limitant ainsi la participation sociale de ces personnes.

Les plans de lutte précédents ont fait de l'accès à l'emploi une solution phare afin de sortir les gens de la pauvreté. Il faut continuer de soutenir les moyens permettant d'accompagner les personnes pour qui l'accès à un emploi s'avère plus complexe. Il existe des programmes d'insertion socio-professionnelle ou d'insertion à l'emploi, mais ceux-ci sont restrictifs et se conjuguent mal avec la vie parfois complexe d'une personne en situation de vulnérabilité. Les participants de ces programmes ont pour la plupart des parcours de vie difficile; démêlés avec la justice, limitations fonctionnelle, consommation, non diplômé et autres. Les besoins des gens en situation de précarité n'arrêtent pas avec la date de fin des programmes et la mise à pied des intervenants. La rétention des intervenants qualifiés qui les accompagnent est un enjeu de taille considérant que ces programmes sont prévus pour des périodes de 12 mois et que chaque année une nouvelle demande de projet doit être adressé pour l'obtention de nouvelle cohorte. La mise en œuvre de tels projets accompagnés d'un financement triennal, permettrait d'une part d'assurer un suivi plus adéquat aux participants et d'autre part, d'agir sur la rétention du personnel.

¹⁶ (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2023)

Les Îles-de-la-Madeleine sont un territoire où de nombreux emplois sont saisonniers (pêche et tourisme). Il n'est pas réaliste de penser que tous les travailleurs de ces secteurs pourraient travailler à l'année, car une certaine spécialisation y est associée. Alors, bien que l'assurance-emploi soit de juridiction fédérale, il faut souhaiter un meilleur arrimage avec les programmes provinciaux afin d'assurer un revenu tout au long de l'année aux travailleurs et travailleuses de ces secteurs.

On constate que le nombre de prestataires des programmes d'assistance sociale et de solidarité sociale tend à diminuer aux Îles. « En 2022, on se retrouve avec seulement 15 prestataires sans contraintes à l'emploi et seulement 16 avec des contraintes temporaires à l'emploi. C'est très bas par rapport à la Gaspésie et au reste du Québec. Par contre, il faut être conscient que le principal programme d'aide sociale à l'emploi, aux Îles, est le régime fédéral d'assurance-emploi où [...] les Îles occupent le 2e rang, après la Basse-Côte-Nord, pour l'importance des montants de prestations d'assurance-emploi accordés par habitant. »¹⁷ La diminution du nombre de prestataires d'assistance sociale et de solidarité sociale est en bonne partie attribuable au vieillissement alors que plusieurs anciens prestataires sont maintenant âgés de plus de 65 ans. Par contre, pour ceux qui en dépendent les prestations actuelles n'arrivent pas à combler les besoins de base, compte tenu des coûts réels rencontrés par ces gens vivant sur le territoire des Îles.

Finalement, dans la mise en place de solutions pour améliorer les revenus des personnes, il est clair que la mise en place de crédit d'impôts est une mesure qui ne bénéficie peu ou pas aux personnes à faible ou à revenus modeste. De tels crédits tendent à augmenter les inégalités alors que les ménages aux revenus supérieurs en bénéficient davantage.

L'idée d'instaurer un revenu de base ou revenu minimum garanti apparaît une stratégie qui permet à une personne ou un ménage de mettre en place les moyens d'ancrer les conditions de sortie de la pauvreté. Des programmes de revenu de base ont permis à des gens un retour aux études pour compléter une diplomation, l'achat d'une voiture pour occuper un emploi, le déménagement dans un loyer adéquat. Il permet à la personne de s'engager dans un processus qui peut mener à la sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le revenu viable¹⁸ est publié annuellement depuis 2015 par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). Le revenu viable établit le revenu nécessaire pour atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté, au-delà de la seule couverture des besoins de base telle qu'établie par la Mesure du panier de consommation. Jusqu'ici, le revenu viable est établi pour 7 localités, principalement les grandes villes du Québec. L'Équipe de développement

¹⁷ Aucoin, L'avenir des Îles, c'est maintenant, 2023

¹⁸ (Labrie & Minh Nguyen, 2023)

social collabore aux travaux menés actuellement par l'IRIS dans quelques régions du Québec, dont la Côte-Nord et la Gaspésie-et-les-Îles-de-la-Madeleine. Nous travaillons à isoler des données précises aux Îles qui permettraient de déterminer un seuil réaliste des revenus nécessaires à une personne ou un ménage pour sortir de la pauvreté.

S'il paraît essentiel d'ajuster la MPC aux coûts réels pour les Îles, il faut rappeler que cela permettra aux ménages de rattraper le préjudice par rapport aux ménages en situation de pauvreté ailleurs. Cela ne permet pas de sortir de la pauvreté. Pour qu'un ménage puisse avoir les moyens de sortir de la pauvreté, il faut implanter un revenu de base qui s'approche du revenu viable

Recommandations en lien avec le coût de la vie et l'insuffisance des revenus:

- Établir le coût du revenu viable pour le territoire et adopter celui-ci comme seuil de revenus nécessaires pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
 - o Reconnaissance des coûts réels pour les besoins de base aux Îles pour l'établissement des mesures et programmes offerts.
- Établir un portait juste des coûts pour les personnes à revenus modestes.
 - o Ajustement des indicateurs du coût de la vie;
 - o Maintien à jour des données locales;
 - o Ajout de mesures compensatoires pour les personnes en situation de précarité qui ne bénéficient pas ou peu du crédit d'impôt pour région éloignée;
 - o Élargissement de l'accès à la prime de disparité régionale à d'autres travailleurs des Îles.
- Augmenter les revenus disponibles pour les gens en situation de précarité.
 - o Implantation d'un programme de revenu de base pour la population des Îles qui tient compte des coûts réels du territoire, et en documenter les impacts pour les personnes et pour le milieu;
 - o Rehaussement des prestations d'aide sociale et de solidarité sociale ainsi que des prestations gouvernementales de retraites et les allocations familiales.
- Bonifier les programmes d'insertion socioprofessionnelle destinés aux personnes éloignées du marché de l'emploi.
 - o Entente d'un financement triennal des programmes d'accompagnement.

LOGEMENT

« [Tu te sens exclu] quand tu cherches un logement à louer à l'année »
« L'été, quand on doit quitter notre logement »¹⁹

La crise de l'habitation aux Îles se fait de plus en plus ressentir, avec un taux d'inoccupation extrêmement bas, soit 0,4% en octobre 2022.²⁰ De plus, le parc immobilier de l'archipel est grandement constitué de résidences individuelles. Cette situation limite les opportunités de logement pour les ménages locataires qui ont peu d'options, en particulier en ce qui concerne les logements à forte densité généralement disponibles sur le marché locatif. Pour ainsi dire, il y a absence de logements disponibles.

Le logement est l'enjeu qui exacerbe les autres enjeux sociaux et qui freine les solutions. Faute de logement, les entreprises peinent à recruter du personnel, les garderies manquent d'éducatrices et les parents ne peuvent retourner au travail. Dans ce contexte, il est très difficile d'accueillir des familles étrangères car on ne peut les loger adéquatement.

Au fil des années, les coûts de logement ont augmenté de manière significative. Entre 2011 et 2021, les frais de logement mensuels médians pour les ménages propriétaires ont augmenté de 36,6%. Aussi, les propriétaires font face à des coûts croissants d'entretien de leur maison, ce qui peut représenter des sommes impossibles à payer pour certaines personnes.

Le prix médian des maisons vendues a connu une croissance fulgurante, passant de 130 000 \$ en 2018 à 250 000 \$ en 2022. En seulement six ans, de 2016 à 2022²¹, il y a eu une croissance de 138%, soit plus du double du taux de croissance de la région de Montréal (71%) et largement au-delà de celui de l'ensemble du Québec (64%).

Un autre problème est la conversion de maisons résidentielles en résidences de tourisme. Selon une étude du RCLALQ²², plus de 75% des annonces sur Airbnb aux Îles en février ne respectaient pas les réglementations et n'affichaient pas leur numéro d'enregistrement à la CITQ, ce qui les rendait illégales. La compétition entre la location annuelle et saisonnière est très féroce sur un territoire insulaire et ce sont les personnes les plus vulnérables qui en paient le plus le prix. L'éviction saisonnière est un phénomène préoccupant.

Face aux défis du recrutement de la main-d'œuvre, les employeurs madelinots n'ont d'autres choix que d'offrir de l'hébergement à leurs employés. Ils contribuent alors à la rareté en achetant des maisons pour héberger leurs employés permanents et saisonniers. Bien que cela évite des bris de services, il faut s'inquiéter du fait que ces entreprises ont davantage la capacité d'acquérir

¹⁹ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

²⁰ (ÉCOBES, 2023)

²¹ (Aucoin, L'avenir des Îles, c'est maintenant, 2023)

²² (RCLALQ, 2023)

ou de louer une résidence à un prix plus élevé. Cela aggrave la pénurie de logements et entraîne une augmentation des coûts pour les ménages à la recherche d'un logement annuel.

La pénurie de logements sociaux est un problème majeur touchant particulièrement les personnes seules et les familles. Et, en plus du manque d'unité de logement social, les plafonds de revenus pour y avoir accès (le PRBI) sont fixés à un seuil trop bas, ceux qui y accèdent peinant pour arriver malgré un loyer fixé à 25% de leurs revenus. De plus, plusieurs ménages ne sont pas admissibles alors que leurs revenus dépassent le PRBI. Ainsi, des gens vulnérables sont sans logement et les listes d'attente de HLM sont modestes, laissant supposer qu'il n'y a pas de besoins.

Les Îles vivent aussi un accroissement de personnes en situation d'itinérance, phénomène qui est devenue plus visible depuis 2020. Bien que quelques mesures aient été prises pour faire face à la situation, comme l'établissement d'un site d'hébergement temporaire d'urgence pour un troisième été consécutif ainsi que la mise en place d'un service d'aide à la recherche de logement (SARL) depuis le printemps 2022, il reste un besoin criant d'hébergement temporaire à l'année.

On ne connaît pas le nombre de gens qui n'ont pas accès à un logement officiel à l'année. Un nombre indéterminé de locataires doivent quitter de 2 à 5 mois leur logement car celui-ci est loué à la semaine par le propriétaire pour la saison estivale. Plusieurs locataires ne reçoivent pas le relevé 31 et se retrouvent avec un manque à gagner alors que leur situation financière est précaire. Cependant, bien que la prévalence de la situation soit admise, on ignore le nombre de locataires qui en sont victimes. Les intervenants sont convaincus qu'il ne s'agit pas de cas anecdotiques.

À l'énorme enjeu actuel que représente l'absence de logement disponible pour les résidents des Îles, s'ajoute les nouveaux arrivants nécessaires annuellement (100 personnes) pour stabiliser le total de la population et un nombre encore inconnu pour offrir les services que l'augmentation des gens de la catégorie des 65 et ans et plus, et particulièrement des 85 ans et plus. La proportion de ces nouveaux arrivants qui occuperont un emploi à revenu modeste est inconnue. Il paraît incontournable qu'il faille offrir davantage de logements subventionnés. Établir le portrait exhaustif et détaillé des besoins en logement devient essentiel.

Conséquences de la crise de l'habitation

L'impasse du logement est la source principale d'une série d'enjeux sociétaux pour la communauté des Îles-de-la-Madeleine. Les coûts prohibitifs de construction et d'opération d'immeubles locatifs freinent les projets, entraînent un coût de loyer trop élevé pour les ménages à faible revenu, à revenus modestes et même pour ceux de la classe moyenne.

- Les ménages à faible revenu résidant dans un logement subventionné ne peuvent combler leurs besoins de base, même avec un loyer à 25%.

- Les ménages à revenus modestes sont exclus des logements subventionnés et n'ont aucun logement disponible à un prix raisonnable.
- Les ménages de la classe moyenne ont difficilement accès à la propriété; ils ont accès aux quelques logements nouveaux, à un prix qui ne leur permet pas d'épargne.

Les conséquences de cette crise de l'habitation sont nombreuses :

- Hausse des coûts du loyer.
- Location illégale.
- Acceptation de clauses difficiles et illégales : renoncement à des droits dont le relevé 31, éviction temporaire pour la saison touristique, refus de faire valoir ses droits car les gens ont la certitude d'être identifiés puis rejetés systématiquement;
- Impossibilité d'accéder à un logement répondant à leurs besoins en termes de coût, de taille et de localisation.
- Refus de quitter une situation de violence ou une relation toxique pour ne pas se retrouver sans solution de logement pour la suite.
- Les locataires restent dans un logement mal adapté ou en mauvais état;
- Acceptation par le locataire d'ententes inconvenantes ou irrévérencieuses du propriétaire, faute d'avoir une alternative de logement.
- Frein majeur à l'attraction et la rétention de nouveaux arrivants. L'obligation d'habiter dans un logement de 8 à 9 mois par année, en ayant 3 ou 4 mois d'errance, pousse de nombreux nouveaux arrivants à quitter le territoire. Plusieurs ménages «madelinots» font de même.
- Frein majeur pour le recrutement de main-d'œuvre et la prestation de services essentiels tels que les services de garde, les soins de santé, l'éducation, entraînant des bris de service. L'absence de garderie amène des familles à quitter le territoire; pour d'autres, le retour au travail est retardé, précarisant encore plus les revenus des familles.
- Impacts sont davantage ressentis par les ménages à revenus modestes, les jeunes, les personnes seules et les familles monoparentales.

Pour résoudre cette crise, Il est également important de mieux comprendre les besoins spécifiques en matière de logement pour différents types de résidents et de secteurs, afin de mieux cibler le nombre et le type de logements nécessaires en fonction des défis démographiques actuels. Il est essentiel de développer des solutions collectives qui favorisent l'accès à la propriété et l'offre de logements à des coûts raisonnables. Cela pourrait impliquer la construction de résidences multigénérationnelles, le développement de coopératives et d'organismes à but non lucratif dans le secteur de l'hébergement, l'ajout de logements sociaux et la création d'un parc immobilier protégé contre la spéculation.

Il est nécessaire que toutes les parties prenantes en matière d'habitation et de logement se concertent afin de développer des solutions efficaces pour augmenter considérablement l'offre d'hébergements locatifs. Cela interpelle le secteur privé, les organismes locaux, les intervenants

impliqués dans le logement, et particulièrement les trois paliers de gouvernement. Un effort concerté est nécessaire, en prenant avantage des spécificités insulaires du territoire.

La crise de l'habitation sera terminée quand chaque ménage aura une réelle mobilité résidentielle. Que chacun pourra vivre proche de leur emploi, des services et des commerces, indépendamment de leur niveau de revenu et qu'il ne sera plus nécessaire de se satisfaire d'un logement qui ne correspond pas à notre vie.²³

Le plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI)

Le plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI) pour les Îles-de-la-Madeleine selon la S.H.Q. en 2022 était de 34 500\$ pour une famille de 4 personnes habitant un logement de 3 chambres à coucher (5 ½).

PRBI pour les Îles-de-la-Madeleine 2022 ²⁴		
Type de ménage	Type d'appartement	PRBI
1 personne ou 1 couple	1 chambre à coucher	24 500 \$
2 ou 3 personnes	2 chambres à coucher	31 000 \$
4 ou 5 personnes	3 chambres à coucher	34 500 \$
6 ou 7 personnes	4 chambres à coucher	47 500 \$

Budget pour répondre aux besoins de base d'une famille de 4 personnes aux Îles-de-la-Madeleine selon le revenu du PRBI, en fonction des 5 composantes de la MPC calculées				
Scénario	MPC rég. rurales (a)	MPC rég. rurales ajustée pour les îles (b)	MPC rég. rurales ajustée pour les îles et revenu de 40 000\$ (c)	Revenu nécessaire surcoûts 30% sur biens et services (d)
Revenu familial	(PRBI) 34 500	34 500	40 000	72 497
Loyer 5 ½	(25%) 8 625	(MPC=29%) 10 020	(25%) 10 000	(25%) 13 712
Loyer par mois	719	835	833	1 143
Habillement	2 193	2 193	2 193	2 851
Transport	4 869	5 448	5 448	6 330
Alimentation (PPN)	12 513	14 865	14 865	14 865
Autre composante	13 147	13 147	13 147	17 091
Total coût de la MPC	41 350	45 673	45 649	72 497
Déficit pour combler les besoins de la MPC	(6 850)	(11 173)	(5 649)	0
Notes :				
a- Le loyer correspond à 25% du PRBI				
b- Le loyer correspond à la composante logement de la MPC rég. Rurale				
c- Le loyer correspond à 25% d'un revenu de 40 000\$				
d- Le loyer correspond à 25% du revenu nécessaire en considérant des surcoûts de 30% sur les biens et services aux îles				

²³ (Vivre en ville, 2022)

²⁴ www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/partenaires/acceslogis/PRBI-2022.pdf

Selon la MPC, le budget pour répondre aux besoins de base d'une famille de 4 personnes est pourtant supérieur à ce plafond, elle se retrouve ainsi inadmissible aux logements sociaux subventionnés (loyer de 25% du revenu).

En considérant le PRBI établi aux Îles-de-la-Madeleine pour un ménage de 4 personnes, une telle famille aura un déficit de 6 850\$ pour réussir à respecter le budget de la MPC-régions-rurales du Québec. Il manque donc 20% de son revenu pour simplement répondre aux besoins de base de la MPC, dont les composantes sous-estiment le coût réel pour le territoire. En supposant qu'une telle famille respecte le budget de la MPC pour les 4 composantes de base autres que le logement, il ne resterait que 1 508\$ pour le loyer, soit un loyer de 126\$/mois.

En ajustant la MPC-régions-rurales pour 2 composantes (*alimentation* selon l'écart de 19% calculé en 2016; *transport* selon l'écart de 11,9% pour l'essence calculé en 2019), une famille de 4 personnes avec un revenu qui respecte le PRBI de 34 500\$ a un déficit de 11 173\$ pour combler ses besoins de base, si elle paie son loyer selon la composante de la MPC à 10 200\$, ce qui équivaut à 29% des revenus. Son déficit est supérieur au coût du loyer, malgré que l'on parle des besoins de base d'une famille. Devrait-elle être logée gratuitement, pour qu'elle puisse subvenir à ses autres besoins?

Pour que la composante *loyer* de la MPC-régions-rurales de 10 200\$ corresponde à 25% du PRBI, il faudrait que celui-ci soit établi à 40 000\$. Malgré cela, une famille n'arriverait pas à combler ses besoins de base selon la MPC-régions-rurales, avec ou sans ajustements pour le territoire des îles.

Dans un autre scénario, la composante *alimentation* est haussée de 19% alors que les composantes *Habillement*, *transport* et *autre composante* de la MPC-régions-rurales sont bonifiés à 30%, une valeur avancée par plusieurs intervenants pour les surcoûts des biens et services aux îles. Pour respecter un tel budget et payé 25% de ses revenus pour le loyer, une famille de 4 personnes devrait avoir un revenu de 72 497\$, soit plus du double du PRBI actuellement établi pour le territoire des îles.

Recommandations en lien avec le logement et le Plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI):

- Établir un portrait détaillé des besoins actuels et à venir en matière d'habitation, en tenant compte des projections de vieillissement de la population et du nombre de nouveaux arrivants requis pour maintenir les services et éviter une fracture sociale.

- Mettre en place un programme concerté des 3 niveaux de gouvernement afin de permettre une augmentation rapide et importante de l'offre de logements de toutes sortes :
 - o Logements privés pour les ménages ayant de bons revenus, dont l'attraction de professionnels en santé, éducation et autres.
 - o Logements subventionnés pour les ménages à faible revenu et à revenus modestes.
 - o Logements au sein de coopératives d'habitation.
- Fixer les seuils du PRBI pour le territoire des Îles en tenant compte des coûts réels pour les ménages à faible revenu et en considérant le prix mensuel réel des loyers disponibles dans l'archipel.
 - o Hausse du PRBI donnant accès à des logements subventionnés afin que les ménages à revenus modestes puissent y avoir recours.
 - o Révision du pourcentage (25%) utilisé pour fixer le coût du loyer en tenant compte des coûts réels rencontrés par les ménages à revenus modestes, en s'assurant qu'ils peuvent combler l'ensemble de leurs besoins de base.
- Appliquer la réglementation en matière d'hébergement saisonnier.
- Développer des campagnes d'informations sur les droits et obligations des locataires et des propriétaires.
- Planifier le développement des habitations avec les principes de diversité et de mixité sociale pour les logements qui seront ajoutés afin d'éviter l'exclusion sociale des nouveaux arrivants, des ménages à faible revenu et des personnes ayant des besoins particuliers.

SÉCURITÉ ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE

« Que la terre nourricière soit nourricière pour tout le monde. »²⁵

Selon le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies :

« le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. » (Haut Commissariat des Droits de l'Homme - Nations Unies, s.d.)

Le Regroupement des Cuisines Collectives du Québec milite dans le sens d'une Loi pour le Droit à l'alimentation afin de s'assurer que les décisions des dirigeants soient encadrées afin d'assurer aux gens l'accès à la nourriture qu'ils ont besoin, car les aliments ne sont pas un bien comme les autres. L'Équipe de développement social et la Table de concertation sur la Pauvreté des Îles

²⁵ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

appuie ce mouvement, « car si on [ne] meurt pas de la pauvreté et de la faim, on y vit moins longtemps et en moins bonne santé. »²⁶

Aux Îles, l'insécurité alimentaire prend sa source dans le coût des aliments, tel que mentionné précédemment, il en coûte 19% de plus que la MPC-régions-rurales pour s'alimenter aux Îles. De plus, plusieurs villages des Îles se retrouvent dans des déserts alimentaires, c'est-à-dire que le plus proche commerce alimentaire favorisant une alimentation saine est situé à plus de 16 km de ces communautés. Cela implique donc d'avoir accès à du transport pour aller faire l'épicerie, ce qui entraîne un coût supplémentaire.

Lors d'une étude réalisée en 2018²⁷ visant à documenter les enjeux alimentaires aux Îles :

- 11.8% des Madelinots mangeaient moins de 3 repas par jour.
- Pour la moitié des Madelinots, accéder à une alimentation équilibrée est plus difficile en hiver.
- Plus des 2/3 des Madelinots sont très insatisfaits ou insatisfaits du prix des aliments.
- Environ 1 Madelinot sur 30 vit de l'inquiétude concernant le manque de nourriture.
- Près d'un Madelinot sur 10 a indiqué avoir un revenu insuffisant pour s'offrir une alimentation de qualité.
- Près d'un Madelinot sur 20 mentionne avoir un revenu insuffisant pour se procurer de la nourriture en quantité suffisante.

Ces informations ont été recueillies avant la pandémie de COVID-19. Cette crise mondiale a amené un vent inflationniste sur les denrées essentielles, il est donc évident que la situation ne s'est pas améliorée pour les personnes vulnérables. À titre d'exemple, Entraide communautaire des Îles (banque alimentaire) a offert 487 aides alimentaires en 2022-2023 alors que ce nombre était de 414 aides trois ans plus tôt. Cela représente une augmentation de 17,6% des aides apportées. En 2022-2023, les demandes d'aides alimentaires et autres besoins primaires totalisent 599 demandes.

Au cours de l'année 2022-2023, Cuisine collective Îles-de-la-Madeleine a accueilli 44 nouveaux participants. L'organisme compte 13 groupes autonomes et accompagne 14 groupes d'ateliers divers. Cela représente environ 18 000 portions préparées par les groupes et 2 500 repas distribués. Les participants et les intervenantes notent une hausse fulgurante du coût des aliments. En ce sens, les économies de leur action collective sont appréciables, et nécessaires pour plusieurs d'entre eux.

En pleine crise de l'habitation²⁸, la portion du budget consacrée aux dépenses autres que l'alimentation grossie et, étant peu compressible, plusieurs personnes cessent de s'alimenter à leur faim pour avoir un toit sur la tête.

²⁶ (Regroupement des Cuisines Collectives du Québec, 2021)

²⁷ (Statistique Canada - participants au cours de base sur les enquêtes (CBE-157), 2018)

²⁸ (Vivre en ville, 2022)

À la demande de la Table de concertation sur la pauvreté des îles, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a créé il y a plus de 20 ans une zone spécifique dans sa réglementation du prix du lait de consommation pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine alors qu'il n'était pas réglementé au préalable. Cela a permis d'avoir un contrôle sur les coûts de cet aliment de base. Pour les intervenants, une telle solution appliquée aux aliments de base permettrait aux familles aux revenus modestes de s'offrir les aliments nécessaires à leurs besoins nutritifs.

Recommandations en matière de sécurité et d'autonomie alimentaire :

- Établir régulièrement le coût du panier de provisions nutritifs et économique pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine.
- Réglementer le coût des aliments de base contenus dans le PPNÉ pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine à la manière du coût du lait de consommation.
- Adopter une Loi pour le Droit à l'alimentation.

Nous faisons également nôtres les recommandations faites par le Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RDS-GIM)²⁹ :

- Développer les systèmes alimentaires territoriaux (SAT) de proximité et soutenir toutes les initiatives qui renforcent les SAT locaux.
- Pérenniser les initiatives de programmes de récupération en supermarchés (PRS), des mesures prometteuses ayant un impact sur les déterminants structurels liés à la sécurité alimentaire.
- Soutenir les concertations en sécurité et autonomie alimentaires (SAA), qui sont constamment fragilisées.
- Soutenir les petites épiceries locales et les initiatives qui réduisent les déserts alimentaires;
- Favoriser les pratiques locales d'échanges et de troc qui remettent à l'avant-scène les savoirs traditionnels et communautaires, et en adaptant les politiques publiques qui les restreignent.
- Dans le prochain plan, conserver l'esprit de la mesure 13.1 qui vise spécifiquement à augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu.
- Réfléchir aux financements et mesures du gouvernement de sorte qu'ils puissent s'inclure et favoriser le modèle des plans de communauté (un modèle unique en GÎM de plan d'action territorial intégré).
- Développer des mesures permettant un accès gratuit et universel à une saine alimentation dans toutes les écoles primaires et secondaires.

²⁹ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

ENJEUX DE MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

La Municipalité des Îles est tenue d'appliquer la réglementation provinciale sur le traitement des eaux usées des résidences isolées, soit un peu plus de 1 000 résidences jugées non conformes (30% des installations de l'archipel). Bien que la municipalité ait mis en place un programme pour atténuer le coût des tests de sol en regroupant les demandes des propriétaires, la facture demeure importante. Il en coûte plus de 1 000\$ pour le test qui permet de qualifier le sol et déterminer le type d'installation septique nécessaire. Par la suite, une installation septique conforme coûte des dizaines de milliers de dollars. Les résidents s'exposent à une amende de 3 000\$ s'ils n'entreprennent pas ces travaux.

Il s'avère est difficile voire impossible pour les gens à faible revenu d'ajouter cette dépense et de se maintenir dans leur résidence. Ces coûts s'ajoutent à une révision du rôle d'évaluation foncière où la valeur des propriétés s'est appréciée, conséquemment le compte de taxes municipales aussi. Cela laisse les gens à revenus modestes dans des situations financières précaires.

Comme mentionné préalablement, plusieurs ménages aînés ont très peu de moyens, assez pour vivre très sobrement dans leur résidence, trop peu pour emménager dans une résidence d'habitation pour aînés avec services. Ils font le choix de rester dans leur domicile, sans avoir les moyens de réparer et de mettre à niveau leur résidence. Pour ces gens, le budget requis pour la mise aux normes de leur installation septique n'est pas envisageable. S'ils y sont contraints, ils devront quitter leur résidence. De tels départs signifieront une pression supplémentaire sur les résidences communautaires pour aînés.

La ventilation des revenus des aînés 2021 n'est pas encore disponible. Celle-ci aidera à mieux mesurer l'ampleur du défi. Si ces aînés devaient renoncer à leur propriété, cela viendrait rehausser le nombre de places nécessaires en hébergement pour aînés, dans un contexte où les Îles sont dans une situation de pénurie importante de logement de toutes sortes.

Bien que l'on mette en évidence l'enjeu du coût d'une installation septique pour les aînés, cela touche également les ménages à faibles revenus et à revenus modestes. Jusqu'à ces dernières années, le coût des propriétés et les faibles taux d'intérêt permettaient à des gens ayant des revenus modestes d'acquérir une résidence certes sobre, mais bel et bien à soi. La hausse des évaluations foncières s'avère difficile à absorber pour eux. Encore là, les coûts pour une installation septique conforme viennent faire briser un équilibre financier précaire. Quitter sa résidence pour aller où ? L'absence de logement les précarisent davantage.

Pour ne pas amplifier la demande pour des logements inexistantes pour les ménages à revenus modestes, une solution au financement doit être offerte afin de permettre à ces ménages de se conformer et de demeurer dans leur résidence.

Recommandation à propos des installations septiques :

- Créer un programme d'aide à la conformité des fosses septiques pour les ménages en situation de précarité

TRANSPORT

« [Tu te sens exclue] quand le transport ne te permet pas de participer à quelque chose »³⁰

« Il faut avoir l'humilité de demander aux gens qui voyagent à tous les jours. Moi, je suis effrontée, mais d'autres vont dire : Oh non, j'ose pas... Venir demander, c'est un moment difficile. »³¹

Il faut des solutions de transport collectif et adapté, efficace et à faible coût ainsi que des solutions alternatives à l'auto solo. Les personnes vulnérables doivent pouvoir compter sur de telles solutions pour répondre à ses besoins, car elles n'ont souvent pas les moyens d'avoir une voiture et que le transport collectif des îles, de par son horaire ou sa fréquence, ne leur permettent pas de travailler ou de se divertir. Par exemple, l'autobus qui dessert le village de Grande-Entrée ne passe que du lundi au vendredi, vers 9 heures pour se rendre sur l'île Centrale et se dirige à 16 h 30 vers la Grande-Entrée où elle termine son circuit à 17h45. La fin de semaine, il n'y a aucun circuit offert, il est alors impossible de participer à quoi que ce soit en dehors du village.

Pour améliorer le transport collectif et adapté, il faut mettre en place un cocktail transport intégrant diverses solutions de covoiturage, d'autopartage ou de taxis collectifs. L'amélioration du transport actif dans un environnement sécuritaire et efficace pourrait aussi améliorer la capacité de se déplacer des personnes aux îles. Certaines personnes vivent à une distance raisonnable des services, mais actuellement la majorité du territoire des îles est dépourvu de trottoirs entretenus et de pistes cyclables dans les axes de déplacement. De meilleures infrastructures et un meilleur partage des espaces existants permettraient aux personnes âgées d'aller faire leurs courses à pied et aux familles d'aller au travail sans risque de se faire happer par une voiture.

Recommandation en matière de transport :

- Subventionner le transport collectif et adapté en région suffisamment pour qu'il devienne une solution effective pour la population, particulièrement pour les personnes en situation de vulnérabilité.

³⁰ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

³¹ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

- Augmenter le financement des programmes permettant le développement d'infrastructures et de solutions diversifiées et complémentaires dédiées à la marche et au vélo dans une perspective de déplacement actif et efficace et non simplement comme une réponse aux besoins de villégiature.

ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

« Toute ma vie, j'ai travaillé toute ma vie, pis mon mari aussi. À partir de 2014, on part en bas de 1000\$/mois. J'ai 125\$ de médicaments à payer par mois. Ce qu'on avait ramassé avant, on l'a dépensé l'année qu'il a passé à Montréal pour ses 3 cancers. »³²

Vivre aux Îles vient avec le constat que les services publics ne sont pas tous disponibles et qu'ils ne sont pas toujours accessibles aux personnes en situation de vulnérabilité. Cela ne devrait pas être une fatalité et par soucis d'équité pour les Québécois qui vivent aux Îles, il est nécessaire de changer les choses.

Par exemple, les coûts associés au fait de devoir sortir des Îles pour se faire soigner oblige parfois les gens à faire des choix déchirants comme se faire soigner ou manger. En effet, les indemnités pour les frais d'hébergement et de repas sont loin de couvrir adéquatement les dépenses engendrées et cela peut gruger rapidement toutes les économies d'un ménage.

En 2021, les indemnités avaient été ajustées pour la première fois en 10 ans. Les barèmes avaient alors été revus à la hausse de 45 %. En 2023, les indemnités ont été indexées, mais tellement d'écart avec les coûts réels subsistent qu'il faudra maintenant faire plus afin de s'assurer que les remboursements reflètent davantage les coûts réels.³³

Comme le dit Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine à L'Assemblée nationale du Québec:

« Le principe est simple. Si le gouvernement décide que le volume d'activités en soins spécialisés ou surspécialisés n'est pas suffisamment grand dans des régions pour y investir, et qu'à ce moment-là, on va faire déplacer les patients, il faut que ce soit à la charge de l'État. Si le système de santé au Québec est universel, gratuit et accessible pour tous sur le territoire, il ne faut pas faire porter de façon inéquitable un poids financier supérieur à ceux qui vivent en région parce qu'on a décidé de ne pas offrir des soins là-bas. »³⁴

Les intervenants constatent qu'il y a peu, et parfois absence, d'avocats et de médiateurs sur l'Archipel. Cela a un impact immédiat sur l'accessibilité à la justice, notamment à l'aide juridique et aux programmes gouvernementaux (ex : médiation familiale gratuit). Le peu de ressources

³² (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

³³ (Guidon, 2023)

³⁴ (Guidon, 2023)

augmente considérablement le nombre de conflit d'intérêt possibles. Cet enjeu est persistant et documenté.

Il est important de rappeler que les organismes communautaires jouent un rôle essentiel pour les personnes faisant face à différentes situations de précarité. Le Gouvernement et le Réseau de santé comptent sur leurs contributions pour accompagner ces gens. Cependant, ces organismes réclament un financement adéquat qui leur permettra de remplir leur mission.

Le tournant numérique et l'accès aux services en ligne.

Les organismes et leurs intervenants s'inquiètent du tournant numérique pour obtenir l'accès et l'obtention de services. De plus en plus, l'accès aux services est offert en ligne. Tous conviennent que ce virage technologique facilite les choses pour une bonne partie de la population. Cela peut même être bénéfique dans un milieu où l'anonymat est difficile à préserver. Cependant, les gens en situation de précarité sont plus susceptibles d'être en marge de ces solutions numériques, et cela peut représenter un obstacle infranchissable. Que ce soit pour l'inscription en ligne pour un accès à un professionnel, pour le suivi de son dossier auprès d'un ministère, pour une consultation en visioconférence ou simplement pour connaître une programmation ou des heures d'ouverture, le passage au numérique ne répond pas aux capacités de tous. Pour un nombre important d'ainés, pour des gens en perte d'autonomie, des personnes affectées par des situations sociales de toute sorte, le virage numérique et technologique peut être l'élément supplémentaire qui contribue à l'exclusion.

Il faut pouvoir assurer un accompagnement pour les gens qui ne sont pas en mesure d'avoir recours à ces moyens technologiques. Il faut aussi soutenir les formations et ateliers qui permettent à ces gens d'appivoiser ces technologies, évitant ainsi leur exclusion sociale. De plus, les organismes et ministères du gouvernement doivent s'assurer qu'une alternative est offerte pour les gens qui ne peuvent se prévaloir des moyens numériques.

Recommandations en lien avec l'accès aux services publics :

- Reconnaître le rôle primordial des organismes communautaires autonomes pour l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité en leur assurant un financement adéquat.
- Ajuster les indemnités de remboursement de frais d'hébergement et de repas au coût réel des sorties pour obtenir des soins de santé.
- Prévoir une banque de ressources, par des équipes volantes ou disponibles de toutes autres manières permettant de combler les besoins juridiques des citoyens, en collaboration avec les organismes locaux et les intervenants gouvernementaux concernés.
- Offrir de l'accompagnement dans la transition numérique.
 - o Accompagnement dans les demandes d'aide.
 - o Soutien à la formation.
 - o Veille à la mise en place d'une alternative.

ENJEUX CLIMATIQUES

Il est documenté^{35 36} que les impacts des changements climatiques touchent et toucheront davantage les personnes en situation de vulnérabilité. Les ouragans récents (Dorian 2019, Fiona 2022) et le verglas vécu en ville en avril 2023, nous incitent à se rappeler l'importance de prévoir des infrastructures et services de proximité dans les situations d'urgence.

Avec la nouvelle démographie qui se profile aux Îles (le vieillissement, les nouveaux arrivants, les gens en situation d'itinérance), il est à prévoir que le nombre de personnes nécessitant de l'aide en situation de catastrophe naturelle et qui ne pourront surmonter financièrement et psychologiquement une telle crise augmentera.

Les vagues de chaleur affecteront davantage ceux qui ne peuvent s'acheter d'air climatisée ou qui ne peuvent se déplacer dans une halte fraîcheur ou vers un plan d'eau. Le stress intense que vivront les personnes qui auront perdu toute leur nourriture pendant une panne d'électricité ou encore pire, ceux qui auront perdu l'endroit où se loger, augmentera de façon drastique. Les impacts psychosociaux et physiques qu'auront les changements climatiques sur les personnes en situation de vulnérabilité sera plus grand, car leurs facteurs de risques sont plus grands et leur capacité de résilience moins grande.

« L'amélioration des déterminants de la santé et la réduction des inégalités sociales de santé permettent de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques et donc la gravité des conséquences. »³⁷

Recommandations en lien avec les enjeux climatiques :

- Veiller à ce que les actions d'atténuation et d'adaptation en lien avec les enjeux climatiques n'augmentent pas les inégalités sociales de santé.

ÉDUCATION ET ACCÈS À LA FORMATION

« On nous a appris à être autonomes. À 14 ans, les enfants allaient travailler parce qu'ils savaient qu'ils devaient gagner leur croûte de pain. (...) C'est important d'outiller le mieux possible les plus jeunes. Les expériences de l'un font avancer les autres. »³⁸

L'éducation joue un rôle crucial dans l'inclusion sociale et économique. Le décrochage scolaire a de nombreux impacts négatifs, tant sur le plan individuel que sur la société dans son ensemble.

³⁵ (Direction régionale de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2022)

³⁶ (Agence de la santé publique du Canada, 2022)

³⁷ (Direction régionale de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2022)

³⁸ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

Les conséquences individuelles comprennent des revenus annuels plus faibles, des problèmes de santé et une espérance de vie réduite. Au niveau social, le décrochage scolaire entraîne une perte de revenus fiscaux, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et une participation citoyenne réduite.³⁹

Tous les intervenants s'entendent sur le fait que la santé mentale est un enjeu qui touche l'ensemble de la population des Îles, et particulièrement les jeunes. Cela a des impacts sur leur parcours scolaire et sur leur mieux-être général. Les organismes et intervenants se sentent interpellés et sont concertés depuis plusieurs années sur cette situation.

Pauvreté : facteur de risque de décrochage

L'origine sociale a plus d'influence que le sexe sur le décrochage scolaire. Les garçons issus de milieux favorisés ont moins de risques de décrocher que les filles issues de milieux défavorisés. De plus, l'écart de réussite entre les garçons issus de milieux défavorisés et ceux issus de milieux favorisés est plus important que celui entre les filles et les garçons. Il est donc crucial de lutter contre la pauvreté afin de réduire le décrochage scolaire et de promouvoir l'égalité des chances.⁴⁰ Le décrochage scolaire a un impact plus important sur la précarité des filles. Elles subissent davantage les conséquences économiques négatives liées à l'abandon des études. Il est crucial de lutter contre le décrochage des filles afin de leur offrir un avenir meilleur et de promouvoir une société plus égalitaire. Il faut également soutenir et renforcer la scolarité des mères, car la défavorisation socio-économique est un facteur de risque important de décrochage scolaire, et que le décrochage des mères a un impact direct sur le parcours scolaire de leurs enfants.⁴¹

Aux Îles, l'écart entre la diplomation des filles et des garçons s'est réduit considérablement au fil des années. On observe une forte augmentation du taux de diplomation chez les garçons, passant de 58,2% en 2012-2013 à 83% en 2020-2021. En revanche, le taux de diplomation des filles a légèrement diminué, passant de 94,6% en 2017-2018 à 86,4% en 2020-2021.⁴²

Accès à la formation scolaire

Malgré l'amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique, ainsi que la disponibilité croissante de la formation à distance, il reste qu'il y a peu de programmes post-secondaires, universitaires ou professionnels offerts sur le territoire de l'archipel. La plupart des étudiants doivent donc quitter les îles pour poursuivre leurs études. Cependant, les coûts élevés liés aux déplacements vers les grands centres peuvent limiter l'accès à l'éducation pour les étudiants issus de familles défavorisées. Les privant ainsi de la possibilité d'améliorer leur situation socio-économique à long terme.

³⁹ (Réseau québécois pour la réussite éducative)

⁴⁰ (Guerry & Williams, 2018, p. 3)

⁴¹ (Guerry & Williams, 2018, p. 8)

⁴² (Québec; Ministère de l'éducation, 2022)

Le simple fait de devoir déménager en dehors de l'archipel peut constituer pour certains un obstacle à la poursuite des études. Ces facteurs géographiques et financiers rendent l'accès à la formation plus difficile pour de nombreux étudiants des Îles et force est de constater que les programmes d'aide en place ne permettent pas de combler cette iniquité vécue par les personnes en situation de vulnérabilité.

Milieus de garde et éducation préscolaire

Bien que le nombre de places en garderie attribuées pour le territoire des Îles soit nettement insuffisant et continue de croître, il s'avère impossible de combler les postes d'éducatrice et de responsable de milieu familial. Ainsi, la crise s'amplifie. Le nombre d'employeurs qui comptent des employé-e-s retardant leur retour ou diminuant leurs heures augmente. On continue d'observer que des familles quittent le territoire, faute de place en garderie. En 2021, le nombre de places manquantes était évalué à 138.⁴³ Il faudrait plus de places pour attirer de nouvelles familles et contribuer à combler le déficit migratoire, alors qu'on ne peut garder en poste les éducatrices présentes.

Lors de l'entrée à l'école, les enfants vivant dans des quartiers défavorisés sur le plan matériel ou social sont plus susceptibles d'être vulnérables dans leur développement. Aux Îles, 28,5% des enfants en maternelle sont vulnérables dans au moins un domaine de développement, un taux légèrement plus élevé que la moyenne du Québec (27,7%) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (21,1%).⁴⁴

Le manque de services de garde a un impact sur l'éducation préscolaire. Les enfants qui n'ont pas bénéficié d'une garde régulière avant leur entrée à la maternelle sont plus susceptibles d'être vulnérables dans leur développement. Parmi les enfants ayant été gardés, ceux qui ont commencé à être gardés à l'âge de 3 ans ou plus, ou qui ont fréquenté trois milieux de garde différents ou plus, présentent également une plus grande vulnérabilité. Ceux qui ont fréquenté les services de garde de manière moins intensive, moins de 25 heures par semaine en moyenne, sont plus susceptibles d'avoir des parents sans diplôme et de vivre dans des ménages à faible revenu. Le statut socioéconomique de la famille est non seulement lié à la vulnérabilité des enfants, mais aussi à la fréquentation des services de garde pendant la petite enfance. Les enfants qui ont été régulièrement gardés avant leur entrée à la maternelle sont moins susceptibles de vivre dans des familles à faible revenu ou d'avoir des parents peu scolarisés.⁴⁵

La valorisation du travail des éducatrices à la petite enfance s'avère le point premier pour assurer un recrutement et une rétention du personnel. De plus, il semble que les postes offerts en milieu scolaire soient significativement plus avantageux pour les éducatrices, ce qui contribue à la rareté

⁴³ (Développement Social des Îles, 2021)

⁴⁴ (Dubé, Le développement des enfants à la maternelle. Résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017, FICHE SYNTHÈSE, 2018)

⁴⁵ (Institut de la statistique du Québec, 2019, p. 4)

du personnel des CPE et des responsables en milieu familial. Une révision et une mise à nouveau des conditions du secteur d'éducation à la petite enfance semblent urgentes. Aussi, il faut pouvoir simplifier certaines règles pour des milieux non traditionnels. Pour faire face à la crise, des parents se regroupent et cherchent à développer entre eux des alternatives temporaires. Il semble nécessaire de faciliter la création de telles alternatives. Cependant, il faut mentionner que pour éviter d'amplifier l'exclusion sociale et la précarité des familles moins bien nanties, il faut viser l'attribution de places subventionnées et un accès unique aux places en éducation à la petite enfance.

Recommandations en lien avec l'éducation :

- Soutenir les initiatives de persévérance scolaire;
- Élargir l'offre aux îles de programmes de formations professionnelles, collégiales et universitaires.
 - o Arrimage des modalités d'accessibilité au Centre de formation des adultes et des mesures d'assurance-emploi.
 - o Développement des programmes offerts sur place, aux îles.
- Soutenir adéquatement les personnes des régions éloignées qui doivent s'exiler pour poursuivre leurs études
 - Établissement d'un revenu de base pour les étudiants inscrits.
- Améliorer les conditions d'attraction et de rétention des éducatrices en garderie et en milieu familial.
 - o Nivellement des conditions de travail pour les éducatrices à la petite enfance, qu'elles soient en garderie, en milieu familial ou en maternelle 4 ans incluant l'intégration d'une prime de disparité régionale pour les employées à la petite enfance.
 - o Exploration d'un modèle de regroupement d'éducatrices en milieu familial hors domicile.
 - o Augmentation du nombre de places subventionnées.
 - o Soutien à des projets d'alternatives par des parents regroupés.

PRÉJUGÉS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

« On étiquette les gens. C'est cette étiquette qui fait qu'on exclut les gens. »⁴⁶

Les préjugés et la stigmatisation associés à la pauvreté sont exacerbés dans une petite communauté comme les Îles-de-la-Madeleine, limitant ainsi les personnes dans le besoin à demander de l'aide et renforçant les émotions négatives ressenties par les personnes vulnérables. Aux Îles, où tout le monde se connaît, les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté sont profondément enracinés et provoquent honte et souffrance chez les personnes concernées.

⁴⁶ (Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2023.)

Cette stigmatisation divise et empêche le développement de relations sociales égalitaires. Les politiques sociales basées sur ces préjugés entravent les progrès de la lutte contre la pauvreté et sont souvent acceptées par la population en raison de ces mêmes préjugés. Afin de réduire la pauvreté, il est essentiel de lutter contre ces préjugés.⁴⁷

Dans une petite communauté, on pourrait penser que c'est plus facile, mais dans une petite communauté l'anonymat est difficile à préserver. Il est important de consolider le tissu social des différents milieux et de favoriser l'entraide. La solidarité de type familial présente aux Îles-de-la-Madeleine peut être un avantage, mais cette dynamique de solidarité basée sur l'affiliation peut être un obstacle majeur quand on n'a pas de réseau social, car on aide moins ceux qu'on ne connaît pas.

Recommandation en lien avec les préjugés :

- Développer des campagnes de sensibilisation dénonçant les préjugés et suggérant des renforcements positifs, en misant à la fois sur une stratégie nationale et en supportant des actions locales qui s'y rattachent.
- Soutenir les démarches de participation citoyenne.

⁴⁷ (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2023)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le territoire des îles présentent des caractéristiques vraiment spécifiques en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Des frontières communes pour les différentes organisations et l'absence de territoires voisins exigent une offre de services autonomes pour le territoire.

L'absence de logements et l'inabordabilité du marché résidentiel font de l'accessibilité de l'habitation l'enjeu à la source des enjeux sociaux du territoire. L'enjeu du logement exacerbe la précarité des gens en situation de précarité financière ou sociale, restreint grandement l'offre de places en garderie, plombe les efforts d'attraction des personnes et contribue fortement aux difficultés de rétention des ménages. Cela impacte les services offerts en faisant obstruction aux efforts de recrutement de la main-d'œuvre.

Le milieu prend conscience de l'enjeu démographique lié au vieillissement aux Îles. Il est passé minuit à l'heure de mettre en place des solutions. Il faut impérativement reconnaître la population de l'archipel comme un laboratoire d'apprentissage pour l'ensemble du Québec en matière des enjeux du vieillissement et des solutions à mettre en place pour maintenir une cohésion sociale qui assure aux aînés de demeurer dans leur milieu et qui permet l'épanouissement de la collectivité des Îles

La réalité insulaire, superposée aux réalités rurales et à l'éloignement, entraîne des enjeux financiers spécifiques au territoire. Malgré quelques volets connus, la plupart des indicateurs sous-estiment de manière importante les surcoûts liés à la vie dans l'archipel madelinot. S'il peut être frustrant pour les citoyens de constater des coûts supérieurs, pour les ménages à revenus modestes, cela résulte en une incapacité à répondre à leurs besoins de base. Pour permettre aux gens qui résident aux Îles de sortir de la pauvreté, il est nécessaire d'établir ce qu'il en coûte réellement pour répondre à ses propres besoins de base et vivre dignement. Le revenu viable semble offrir une réponse à cet objectif.

Éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire des Îles demande des mesures structurantes, dont l'ajustement des programmes mis en place par les différents paliers de gouvernement.

Les organismes communautaires jouent un rôle essentiel pour les personnes faisant face à différentes situations de précarité. Le Gouvernement et le Réseau de la santé comptent sur leurs contributions pour accompagner ces gens. Cependant, ces organismes réclament un financement adéquat qui leur permettra de remplir leur mission. Par le contenu de ce mémoire, nous ne plaçons pas la population comme victime de sa situation particulière. Nous proposons d'être un territoire aux premières loges d'enjeux et de défis sociaux auxquels d'autres communautés, et le Québec tout entier, sont et seront confrontés. Nous voulons contribuer à cartographier et bien documenter les défis qui sont nôtres. Et nous espérons participer à l'élaboration des solutions et

des mesures à mettre en place pour relever les défis et faire de notre milieu une terre d'inclusion où chacun peut vivre dignement. Pour cela, il nous faut avoir les ressources et les moyens nécessaires pour participer aux réflexions et pour appliquer les actions souhaitées.

Tout en visant à éradiquer la pauvreté, il faut pouvoir soutenir les mesures d'aide pour les personnes en situation de précarité.

Nous voulons **faire avec** les acteurs gouvernementaux. Les organismes et intervenants des Îles sonnent l'alerte et tendent la main.

Références

- Îles, D. d. (2016). *Étude sur le cout du Panier de provisions nutritifs*. Îles-de-la-Madeleine.
- ÉCOBES. (2023). Indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale : portrait de situation et évolution en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. ÉCOBES - recherche et transfert.
- Agence de la santé publique du Canada. (2022). *Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada sur l'état de la santé publique au Canada 2022 : Mobiliser la santé publique contre les changements climatiques*. Ottawa. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/etat-sante-publique-canada-2022/rapport.html#sec14>
- Aucoin, L. (2022). *Les Îles-de-la-Madeleine 2010 – 2020 Regard croisé sur la démographie, l'économie et le social*. Récupéré sur <https://leonardaucoin.com/etude/>
- Aucoin, L. (2023). L'avenir des Îles, c'est maintenant. Développement Social des Îles.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2023, février). *20 ans après l'adoption de la loi visant à lutter contre la pauvreté, il est temps que les parlementaires assument leurs responsabilités*. Récupéré sur <https://www.pauvrete.qc.ca/20-ans-motion/>
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2023, mai). La pauvreté n'est pas une fatalité.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2023, février). *Vers un 4e plan de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Mémoire déposé au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024*. Récupéré sur <https://www.pauvrete.qc.ca/document/memoire-budget-2023/>
- Comité de développement social des Îles-de-la-Madeleine. (2016). *Mémoire préparé dans le cadre de la consultation publique Solidarité et inclusion sociale, vers un troisième plan d'action gouvernemental*.
- Développement Social des Îles. (2021). *Mise à jour sur les besoins en service de garde à la petite enfance aux Îles-de-la-Madelein*.
- Développement Social des Îles. (2023). Réflexion collective sur le 4e plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Direction régionale de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2022). Développement social et changements climatiques : une perspective régionale.
- Dispensaire diététique de Montréal. (2022). *Coût du panier à provisions nutritif et économique*.
- Dubé, N. (2018). *Le développement des enfants à la maternelle. Résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017, FICHE SYNTHÈSE*. Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- Dubé, N. (2022). *Les inégalités sociales de santé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- Dubé, N., & Parent, C. (2013, septembre). *L'indice de défavorisation matérielle de Pampalon-Raymond : ses faiblesses et leurs impacts pour une région rurale comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Récupéré sur Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine: https://www.ciass-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/Faiblesses_de_lindice_de_de%CC%81favorisation_mate%CC%81rielle_et_leurs_impacts_pour_la_re%CC%81gion_2013.pdf

- Guerry, L., & Williams, N. (2018). *Persévérer dans l'égalité. Guide sur l'égalité fille-garçon et la persévérance scolaire*. . Récupéré sur Réseau Réussite Montréal et Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.
- Guidon, M. (2023, mai 22). Frais de déplacement en santé : le PQ se réjouit de l'indexation. *ICI Radio-Canada*.
- Haut Commissariat des Droits de l'Homme - Nations Unies. (s.d.). *À propos du droit à l'alimentation et des droits de l'homme*. Récupéré sur <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-food/about-right-food-and-human-rights#:~:text=D%C3%A9finition%20du%20droit%20%C3%A0%20l'alimentation&text=Le%20Comit%C3%A9%20a%20d%C3%A9clar%C3%A9%20que,moyens%20de%20se%20la%20procurer>.
- Institut de la statistique du Québec. (2019). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017*. Récupéré sur <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-le-parcours-prescolaire-des-enfants-de-maternelle-2017-sommaire-des-resultats.pdf>
- Labrie, V., & Minh Nguyen, E.-L. C. (2023). *Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*. Récupéré sur Institut de recherche et d'informations socioéconomique: <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/>
- Ministère de l'éducation . (2022). *Diplomation et qualification au secondaire*. Récupéré sur <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/education/diplomation-qualification-secondaire>
- Ministère de l'éducation. (2021). *Dénombrement d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service*. Récupéré sur http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/rapport-final_collecte-denombrement-bris-de-service.pdf
- Québec, M. d. (s.d.). *Diplomation et qualification au secondaire 2021*.
- RCLALQ. (2023, mars). *La démesure Airbnb : Un saccage du parc locatif québécois*. Récupéré sur <https://rclalq.qc.ca/publications/la-demesure-airbnb-un-saccage-du-parc-locatif-quebecois/>
- Régie de l'Énergie, Gouvernement du Québec. (19 décembre 2019). *COMPLÉMENT D'INFORMATION - ÎLES-DE-LA-MADELEINE, Rapport de surveillance des prix en Gaspésie*.
- Regroupement des Cuisines Collectives du Québec. (2021, mars 18). *Mémoire – Pour soutenir l'économie québécoise, reconnaître le droit à l'alimentation pour tous et renforcer le filet de sécurité sociale*. Récupéré sur <https://www.rccq.org/fr/memoire-pour-soutenir-leconomie-quebecoise-reconnaitre-le-droit-a-l'alimentation-pour-tous-et-renforcer-le-filet-de-securite-sociale/#:~:text=Le%20RCCQ%20distingue%20l'autonomie,du%20droit%20%C3%A0%20l'alimentation>.
- Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2023.). *Mémoire : Des citoyen.ne.s impliqué.e.s; des partenaires engagé.e.s, des territoires résilients, une région unique! Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*.
- Réseau québécois pour la réussite éducative. (s.d.). *La réussite éducative, tout le monde y gagne*. Récupéré sur <https://reussiteeducative.quebec/portrait-perseverances/>

SIMARD, M., & LAVOIE Amélie, A. N. (2018). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017*. Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada - participants au cours de base sur les enquêtes (CBE-157). (2018). *Enquête sur les enjeux alimentaires et insulaires de la population des Îles de la Madeleine*.

Statistiques Canada. (2023, mai). Récupéré sur Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base:
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>

Vivre en ville. (2022). *Portes ouvertes pour une sortie de crise durable en habitation*. Récupéré sur https://vivreenville.org/media/1361587/VEV_PORTES-OUVERTES_Publication_MAJ_nov.pdf